



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance du lundi 5 juillet 2010

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à dix heures quarante cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mme Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Hélène BIDARD et M. Bruno JULLIARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

Budget supplémentaire du Département de Paris pour 2010. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, à l'issue de la discussion budgétaire commune qui s'est tenue en formation de Conseil municipal, nous allons procéder au vote des budgets départementaux. Nous commençons par le vote de la proposition de vœu référencée n° 1 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative au renforcement du bureau de l'aide sociale à l'enfance.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 29 G).

Lettre rectificative n° 1 G portant sur le projet de délibération DF 7-2° G.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons au vote de la lettre rectificative n° 1 G, portant sur le budget supplémentaire de fonctionnement.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 G est adoptée.

2010, DF 7-1° G - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2010.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous invite maintenant, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DF 7-1° G relatif au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris de 2010, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment troisième partie, Livre III "Finances du département", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget et règlement des comptes", article L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 14 et 15 décembre 2009 arrêtant le budget d'investissement du Département de Paris pour 2010 ;

Vu la décision modificative n° 1 du Département de Paris pour 2010 des 29 et 30 mars 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2010 par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2010 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2010 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1.133.276.485,70 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 390.807.856,73 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement."

(Voir annexe n° 1).

M. LE PRÉSIDENT. - Nous commençons par le vote, mission par mission, de la section d'autorisations de programme, et en premier lieu les missions organiques.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "Implantations administratives et transports".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "Finances (services financiers communs)".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique et emploi".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "Urbanisme".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : "Jeunesse et sports".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons aux missions transversales.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "Dons et legs".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Études".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "Grands projets de rénovation urbaine".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "Avances sur marchés".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, globalement, à main levée, la sections d'autorisations de programme.

La section est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons maintenant aux crédits de paiement, les dépenses de l'exercice 2010, puis les recettes de l'exercice 2010.

Nous commençons donc par le vote des dépenses de l'exercice, chapitre par chapitre.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 001 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons au vote des recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1068 : "Affectation N-1".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, globalement, et à main levée, les crédits de paiement.

Ils sont adoptés.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2010 est adopté. (2010, DF 7-1° G).

2010, DF 7-2° G - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2010.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous invite à présent, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, sur le projet de délibération DF 7-2° G, relatif au budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2010, tenant compte de la lettre rectificative, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 26 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération de décembre 2009 relative au budget primitif de fonctionnement pour 2010 ;

Vu la délibération de mars 2010 relative à la décision modificative n° 1 pour 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2010 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général soumet à son approbation le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2010 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2010 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 2.009.078.346,39 euros.

- Recettes : 2.009.078.346,39 euros.

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à procéder et à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget."

(Voir annexe n° 2).

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, je vous demande de vous prononcer tout d'abord sur les dépenses de l'exercice 2010, chapitre par chapitre.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "Charges de personnel et frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "R.M.I.".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges d'activité (hors 6586)".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons aux recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Autres impôts et taxes (hors 731)".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 002 : "Résultat reporté ou anticipé".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris de 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris de 2010 est adopté. (2010, DF 7-2° G).

2010, DF 8 G - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2010.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 8 G relatif à l'individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DF 8 G).

2010, DF-DRH 9 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2010.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous invite, enfin, à vous prononcer sur le projet de délibération DF-DRH 9 G relatif aux créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2010.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 9 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DF-DRH 9 G).

Les budgets supplémentaires du Département de Paris ont été adoptés.

Je vous en remercie.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures cinq minutes, est reprise à quinze heures trente cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général).

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux en formation de Conseil général.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, le compte rendu intégral de la séance des lundi 10 et mardi 11 mai 2010 a été publié au Bulletin départemental officiel. Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 7 et mardi 8 juin 2010 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2010, DVD 136 G - Signature avec le STIF d'une convention de délégation de compétence en matière de services réguliers locaux pour l'organisation de la ligne de bus de quartier des 17e et 18e.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 136 G relatif à la signature avec le STIF d'une convention de délégation de compétence en matière de services réguliers locaux pour l'organisation de la ligne de bus de quartier des 17e et 18e.

Je donne la parole à M. BENESSIANO.

M. Hervé BENESSIANO. - Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots simplement pour dire, à la fois tout le bonheur qu'on a de voir réalisée cette traverse 17-18 qui est attendue depuis fort longtemps. Je voulais à la fois féliciter la concertation qui s'est déroulée dans d'excellentes conditions, ce qui n'est pas toujours le cas, mais sur ce point là, elle était tellement remarquable que je voulais quand même rendre pour une fois, un hommage.

Je regrette bien entendu qu'au niveau de cette traverse, nous n'ayons pas pu aller au bout des choses et notamment puisqu'elle est gravée dans le marbre, que nous n'ayons pas pu couvrir certaines populations des quartiers Nord et notamment de la rue Ernest-Roche, mais apparemment, on nous a dit qu'il y avait des problèmes avec la longueur du parcours, imposée par la R.A.T.P. C'est donc un regret que je peux avoir pour les populations du quartier Nord.

Enfin, dernier point, je voudrais dire que l'arrivée de cette traverse est en train de faire de véritables envieux dans d'autres quartiers du 17e arrondissement, puisqu'aujourd'hui, le quartier des Ternes par exemple, se trouve être très loin de la mairie d'arrondissement et ils n'ont pas de transports pratiques et faciles pour relier cette mairie. Et c'est vrai qu'on sent, depuis que cette traverse a été annoncée, qu'on a fait monter des envies dans la population ouest de cet arrondissement, et je voulais traduire ce vœu, cette attente de cette population, dont je me fais le porte-parole aujourd'hui même.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci de votre concision.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Nous avons en effet deux projets de délibération qui portent sur le bus de quartier qui concerne deux arrondissements, le 17e et le 18e. Je sais qu'il y a aussi des inscrits sur le deuxième projet de délibération.

Néanmoins, je vais peut-être répondre plus précisément à M. Hervé BENESSIANO. D'abord le remercier des félicitations qu'il nous adresse concernant la concertation. En effet, c'est une concertation qui a duré longtemps puisque dans le cadre des réunions publiques et des échanges que nous avons pu avoir, à la fois dans les quartiers du 17e mais aussi ceux du 18e arrondissement, cette concertation a duré de mai à décembre 2009. Nous avons continué avec les élus puisque nous avons eu beaucoup d'échanges de courrier, notamment avec Mme la Maire du 17e arrondissement sur les arrêts de ce bus de quartier.

Oui, c'est un projet, je crois, qui réunit des quartiers. Vous le savez, le futur bus de quartier répond à des critères précis, notamment celui de compléter le réseau bus existant dans les quartiers qui ne bénéficient pas d'une offre suffisante.

Bien sûr, Monsieur BENESSIANO... si vous arrivez à m'entendre, parce qu'il y a un brouhaha considérable autour de vous...

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Le sujet est passionnant : vous devriez écouter davantage !

Mme Annick LEPETIT, rapporteure. - J'en termine, Madame la Présidente, pour dire que comme M. BENESSIANO, on peut toujours regretter de ne pas aller assez loin. Simplement, je parlais de critères concernant un bus de quartier, et nous commençons à en avoir l'habitude, puisque depuis 2004, nous avons créé trois bus de quartier.

C'est donc le quatrième, et il est vrai qu'il y a des limites dans la longueur de trajet qu'effectue un bus de quartier, qui est aux alentours de 7,5 kilomètres. Il faut donc à un moment donné trancher. Mais je crois que le tracé que nous avons pu dessiner concerne quand même de nombreuses rues de ces deux arrondissements, l'est du 17e, l'ouest du 18e, et globalement, à la suite des réunions de concertation, je crois que nous avons réussi à mettre en place un futur bus qui saura satisfaire de nombreux habitants.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de la part de M. GOUJON. Vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON. - Rapidement, simplement pour me féliciter de cette "traverse", montrant qu'on développe ce nouveau mode de transport dans Paris : c'est une bonne chose.

Simplement pour rappeler à Mme Annick LEPETIT que depuis deux ans, avec M. Jean-François LAMOUR, nous poussons un projet dont elle reconnaît d'ailleurs la légitimité, qui est celui de la "traverse" du 15e arrondissement dans les quartiers Sud du 15e particulièrement mal desservis, et qui pourrait desservir des quartiers très excentrés de notre arrondissement.

C'était simplement pour rappeler cette nécessité, avec d'ailleurs un certain nombre de promesses qui ont été faites par l'Exécutif, à juste titre d'ailleurs, pour mettre en place, j'espère que cela pourra être la prochaine, cette "traverse" dans le 15e arrondissement.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 136 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DVD 136 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général dans divers organismes.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un collège et d'un centre sportif dans la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", secteur Saussure (17e) (R. 22 G) :

Titulaires :

- Mme Isabelle GACHET ;

- Mme Colombe BROSSSEL ;

- M. Alain LHOSTIS ;

- Mme Brigitte KUSTER ;

- M. Richard STEIN.

Suppléants :

- Mme Annick LEPETIT ;

- M. Patrick KLUGMAN ;

- M. Jean VUILLERMOZ ;

- M. Hervé BENESSIANO ;

- Mme Laurence DOUVIN.

Commission compétente pour les contrats de partenariat (article L1414-6 du Code général des collectivités locales) (R. 23 G) :

Titulaires :

- M. Julien BARGETON ;

- M. Romain LEVY ;

- M. Daniel ASSOULINE ;

- M. Jean-François LEGARET ;

- M. David ALPHAND.

Suppléants :

- Mme Claudine BOUYGUES ;

- Mme Sandrine CHARNOZ ;

- Mme Halima JEMNI ;

- M. Alain DESTREM ;

- M. Jean-Baptiste MENGUY.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Les scrutins sont ouverts.

(Les votes sont recueillis).

2010, DVD 173 G - Approbation du principe et des modalités de lancement d'une consultation relative à l'exploitation d'une ligne de bus de quartier dans les 17e et 18e arrondissements.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 173 G relatif à l'approbation du principe et des modalités de lancement d'une consultation relative à l'exploitation d'une ligne de bus de quartier dans les 17e et 18e arrondissements.

La parole est à Mme Fabienne GASNIER, pour cinq minutes maximum.

Mme Fabienne GASNIER. - Je voudrais tout d'abord vous dire, comme mon collègue M. Hervé BENESSIANO, que je me félicite de la mise en place future de cette ligne de bus inter-quartiers dans les 17e et 18e arrondissements.

La concertation avec les habitants s'est effectuée dans de bonnes conditions avec les conseils consultatifs de quartiers concernés, notamment le conseil Legendre-Lévis, dont je suis la déléguée du maire, qui a obtenu que le trajet passe en son cœur.

C'est également une bonne chose qu'un arrêt soit prévu à la mairie du 17e, cela permettra de faciliter l'accès des habitants aux démarches administratives. Des interconnexions seront aussi possibles avec des lignes de bus, de métro et en particulier avec la navette S.N.C.F. Péreire - Pont Cardinet. Je souhaiterais aussi que la concertation se prolonge pour le choix du nom, ce serait le meilleur moyen pour les habitants de se l'approprier et d'en faire un service utile et efficace, puisqu'elle ne pourra plus porter le nom de Traverse.

Je voulais dire aussi qu'il s'agit d'une offre de mobilité de proximité destinée avant tout à une population faisant de très courts trajets au sein de l'arrondissement. Cela ne doit pas faire oublier tous les problèmes de transport dans le 17e arrondissement en partie sur la ligne 13 du métro que subissent quotidiennement les Parisiens dans la perspective de l'aménagement des terrains Clichy Batignolles.

Il est indispensable de penser à la mobilité des nouvelles populations qui vont s'y installer car cela risque d'accroître les difficultés de transport actuel. Il est ainsi nécessaire de prévoir un arrêt à Cardinet dans le cadre de la désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Annick LEPETIT et j'ai une demande d'explication de vote ensuite de la part de Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3e Commission. - Je voudrais répondre à Mme Fabienne GASNIER et d'abord la remercier puisqu'elle a aussi salué la concertation et la rassurer sur le fait que le nouveau nom que nous devons trouver à ce bus de quartier sera là aussi soumis à la concertation. J'espère que ce sera un peu moins long dans le 17e que pour le tracé de la navette, mais en tout état de cause, vous l'avez dit, nous devons changer de nom. Pourquoi ? Tout simplement parce que c'est la première fois que nous mettons en concurrence un projet de transport collectif.

Bien sûr, excepté PAM. Mais en tout cas pour une ligne de bus c'est une première et je tenais à le souligner puisque dans le cahier des charges et l'appel d'offres que nous allons, je l'espère, lancer sans délai, nous mettrons en avant un certain nombre d'exigences et notamment le souhait que nous avons formulé, à savoir un bus de quartier qui soit en mode propre et si possible électrique.

Je voulais vous répondre aussi, Madame GASNIER, qu'un bus de quartier, quel qu'il soit, n'est pas là pour désaturer des lignes de métro. Et concernant la ligne 13, nous sommes quelques élus à militer depuis longtemps pour sa désaturation et nous n'avons évidemment jamais songé que des bus de quartier puissent y suppléer.

En revanche, le prolongement de lignes de bus existantes, oui et bien évidemment la désaturation de la ligne 13 qui passe entre autres par le prolongement de la ligne 14. Jusqu'à présent, nous n'avons pas encore, au niveau du tour de table financier, eu la réponse de l'État. J'espère que le projet du Grand Huit, qui pour le moment se retrouve sans ministre mais cela ne va pas durer, ne va pas retarder le prolongement de la ligne 14 jusqu'à Saint-Ouen, c'est-à-dire le projet qui a été voté par la majorité du conseil d'administration du S.T.I.F.

En tout état de cause, il est clair que la navette obéit à d'autres critères que celui-ci. Je les ai exposés tout à l'heure, je n'y reviens pas. En tout état de cause, il est évident que le besoin d'avoir des transports nouveaux pour des quartiers en mutation, tels que Cardinet, Batignolles et Epinettes, est tout à fait nécessaire et j'espère que nous serons tous au rendez-vous.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI pour une explication de vote.

Mme Myriam EL KHOMRI. - Je voulais également, au nom des habitants du 18e remercier Mme Annick LEPETIT pour cette délibération, puisque ce nouveau service pour les habitants, après une phase de concertation qui a été extrêmement bien menée est véritablement une plus-value pour les habitants de la porte de Saint-Ouen. Il répond à deux objectifs que le Maire de Paris nous a assignés, à savoir une attention pour le quartier des portes, et ce projet de délibération répond à cela, et également de permettre un meilleur respect de l'environnement. Je crois aussi que ce projet de délibération, comme l'a dit Mme Annick LEPETIT, par le fait de privilégier l'utilisation de véhicules électriques, répond véritablement à ce mieux vivre ensemble dans ce quartier des portes et je tenais à la saluer et la remercier au nom des habitants du 18e.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 173 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DVD 173 G).

Je vous en remercie.

2010, DASES 365 G - Signature avec la SARL "Paris 11e" d'une convention tripartite, pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes, et d'une convention pour l'habilitation à recevoir des personnes bénéficiaires de l'aide sociale, pour l'établissement "Les Ambassadeurs" (12e).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons maintenant à la 6e Commission avec l'examen du projet de délibération DASES 365 G relatif à la signature avec la SARL "Paris 11e" d'une convention tripartite, pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes, et d'une convention pour l'habilitation à recevoir des personnes bénéficiaires de l'aide sociale, pour l'établissement "Les Ambassadeurs" (12e), sur lequel l'amendement n° 1 G bis a été déposé par l'Exécutif.

Mme Liliane CAPELLE a la parole.

Mme Liliane CAPELLE, au nom de la 6e Commission. - Il s'agit juste d'un amendement technique, il n'y a rien de spécial. C'est juste une rectification qui a été faite à la marge.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 1 G bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 1 G bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 365 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DASES 365 G).

2010, DASES 389 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention avec l'Association Jeunes Amis du Marais - A.J.A.M. (10e) pour la gestion d'un accueil innovant pour les jeunes et fixation de la participation financière 2010. Montant : 130.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 389 G. Il s'agit d'un sujet important et original puisque c'est la gestion d'un lieu d'accueil innovant pour les jeunes.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Je vais mettre en valeur à l'occasion du vote de ce projet de délibération une initiative nouvelle, passionnante et dont la réussite permettra, espérons-le, de faire école. Dans le quartier de la Grange-aux-Belles dans le 10e, l'ouverture du lieu d'accueil innovant mis en œuvre par l'association de prévention, AJAM, en lien avec une structure d'éducation populaire, marque une étape supplémentaire dans l'engagement de notre collectivité pour la prévention. Il ne s'agit plus simplement d'éducateurs de rue allant à la rencontre des jeunes ou d'activités toutes faites qui leur sont proposées, mais d'un projet coproduit avec eux dans une vision citoyenne et pluridisciplinaire, hors les murs d'abord, et aujourd'hui dans un lieu mis à disposition par la S.I.E.M.P. et réaménagé récemment.

Le Maire de Paris lui-même a pu constater lors de sa venue sur place il y a quelques semaines l'écho que le projet rencontre dans le 10e arrondissement. Il touche des jeunes issus de familles défavorisées, souvent en échec scolaire mais ayant des idées, de l'énergie, et de la créativité que nous pouvons et que nous devons valoriser et développer.

M. le Préfet de police nous invitait tout à l'heure à plus de prévention face à la montée de la délinquance des mineurs. Nous faisons là je crois plus et mieux de prévention. Je tiens donc à saluer l'engagement de la Ville, des adjoints au Maire de Paris concernés, des directions en charge, de l'ensemble des partenaires, également le professionnalisme des responsables du projet, et la participation des jeunes et la confiance des habitants dans une proposition nouvelle dont je crois qu'elle marquera une nouvelle étape importante.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Merci à M. Rémi FÉRAUD pour ce témoignage. C'est vrai que les jeunes du 10e ont la chance de voir s'ouvrir la première structure innovante.

C'est un projet que nous portons avec vous, Madame la Présidente, et M. Bruno JULLIARD. Ce sont près de 310.000 euros qui y sont consacrés, nous avons un projet de délibération aujourd'hui, mais il y en a un également au titre de la DPVI et un au titre de la DJS.

C'est un nouveau projet qui démontre que même avec un contexte budgétaire que nous savons extrêmement serré, la collectivité parisienne a encore la capacité d'innover, je crois qu'il illustre ce que l'on disait ce matin au titre du BS et de nos actions en direction des jeunes Parisiens en difficulté, voilà une vraie expérience qui vaut vraiment le coup d'être menée.

Sachez que les jeunes du 10e ont voté pour le nom de cette structure, il y avait près de 500 participants, elle s'appelle aujourd'hui "10e united", nom qu'ils ont choisi. Tout l'intérêt de cette structure est de se dire que nous n'allons pas ouvrir une boîte dans laquelle les gens vont aller chercher telle ou telle activité. Le projet a été fait par eux et pour eux.

Ils se sont mobilisés à près de 80 pendant deux ans, c'est quelque chose d'extrêmement important en terme de participation. À côté du Conseil parisien de la jeunesse et des éducateurs de rue, c'est une action nouvelle qui vaut vraiment le détour.

Sachez que nous en créerons trois autres d'ici la fin de la mandature avec mes deux collègues. Je voulais remercier les trois directions puisque c'est un travail inter-directions - c'est à saluer -, mes deux collègues adjoints et toute l'équipe du 10e arrondissement qui nous a beaucoup aidés pour mener à bien ce projet.

Je crois que maintenant il n'y a plus qu'à le faire vivre, c'est un très bel outil.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 389 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DASES 389 G).

2010, DFPE 3 G - Dotation allouée aux centres de planification et d'éducation familiale gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif pour l'année 2010. Signature d'une convention avec trois associations gestionnaires des centres de planification et d'éducation familiale. Montant total : 566.582 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 3 G relatif à la dotation allouée aux centres de planification et d'éducation familiale gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif pour l'année 2010.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER puis à Mme Karen TAÏEB.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Madame la Présidente.

Ce projet de délibération qui propose de voter le financement des structures de planification familiale et d'éducation familiale s'inscrit dans un contexte bien particulier.

Aujourd'hui, la situation des femmes recule à différents niveaux et on assiste à une remise en cause progressive de l'accès à la contraception et à l'avortement.

Le droit de disposer de son corps, acquis de haute lutte, est de fait remis en question par l'écart entre les principes affirmés par la loi et leur application.

À Paris, il est de plus en plus difficile d'obtenir un rendez-vous pour une I.V.G. dans les délais légaux et, chaque année, des centaines de femmes partent à l'étranger pour subir une I.V.G. tardive.

Il est plus rentable pour les établissements publics mais aussi privés de ne pas proposer ces actes médicaux.

Nous nous souvenons qu'en 2009, dans le cadre des débats sur la loi de finances, le Gouvernement avait annoncé une baisse importante des aides à la planification familiale et que, face à la mobilisation, le Gouvernement avait reculé et annoncé le maintien des crédits pour l'information sur les droits sexuels et reproductifs.

Cette année, c'est sur fond de désengagement de l'État et de crise de l'A.P.-H.P. que se déroule le débat, avec la mise en œuvre d'une politique qui favorise les actes prestigieux et qui pousse au regroupement des centres hospitaliers.

En augmentant la distance entre les femmes et les centres, on réduit leur accessibilité et cela va entraîner le démantèlement des centres I.V.G. à Paris.

L'état des lieux des établissements hospitaliers pratiquant les I.V.G. est inquiétant. Le centre de Tenon dont nous avons eu l'occasion de parler ici, fermé en 2009, a été transféré à Saint-Antoine mais il fermera en 2011.

Le nombre de lits pour les I.V.G. est réduit à Lariboisière. Les centres de Saint-Vincent-de-Paul et de Broussais doivent être regroupés à Cochin.

Il faut savoir que les quatre structures des hôpitaux Jean Rostand à Ivry, Tenon et Broussais à Paris et Avicenne à Bobigny ont ou vont fermer et ont assuré en 2008 2.800 I.V.G.

La logique implacable et cynique de la rentabilité budgétaire se met en place, sans souci des vies des femmes, des besoins et des conditions de travail des personnels.

Ceci dit, à Paris, on compte une vingtaine de centres de planification dont les modes de financement et de fonctionnement sont différents. Outre une dizaine d'hôpitaux, il existe trois centres départementaux en régie directe et huit centres gérés par des organismes de droit privé.

Ces centres assurent des missions d'information et de prévention concernant la contraception, la fécondité et la sexualité. Il est capital de maintenir l'implantation de tous ces centres, parce que seul un maillage serré est garant d'efficacité en la matière.

L'information, l'accueil et l'écoute conduisent à une politique de prévention véritable lorsque l'action est conduite dans la proximité, lorsqu'on sait où trouver ces espaces de dialogue.

Il est important aussi de créer de nouveaux centres, pour l'information des jeunes en priorité, éventuellement rattachés à des centres de santé pour les actes médicaux.

Il est temps de faire évoluer la tendance actuelle où la plupart des centres de planification sont principalement dans les hôpitaux et de multiplier les antennes sur le territoire pour que les actions se déploient en direction des jeunes, en partenariat avec les écoles.

En effet, les inégalités sont nombreuses puisque c'est seulement à la demande du chef d'établissement que sont organisées les actions de prévention et d'information.

Aussi, il est urgent de développer l'éducation à la sexualité et toutes les actions de prévention parce qu'elles participent à la promotion de l'égalité femmes/hommes.

Enfin, les entretiens et les consultations dans ces centres sont gratuits et anonymes, ce qui permet l'accès à tous et à toutes, aux personnes sans couverture sociale, aux mineurs ou aux femmes et personnes souhaitant garder le secret.

Ils participent ainsi à faire reconnaître les droits des femmes à la maîtrise de leur fécondité et agissent concrètement pour l'élimination de la violence sexiste en engageant le dialogue avec les adolescents comme avec les adultes.

Certes, le Département ne doit pas se substituer à l'État et à ses responsabilités en matière de santé publique, mais le financement à hauteur de 566.000 euros montre l'engagement réel de notre collectivité que nous appuyons.

Pour terminer, je voudrais remercier Mme Fatima LALEM pour la rédaction de ce projet de délibération qui est très adapté au sujet, c'est-à-dire très pédagogique et très claire dans sa présentation.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, je vais effectivement d'emblée féliciter notre collègue Mme Fatima LALEM qui a d'ailleurs présenté brillamment ce projet de délibération en 6e Commission.

Ce projet de délibération est dans le droit fil de notre politique de défense des droits des femmes, acquis à force de courage, d'intelligence et de militantisme.

Il est toujours bon de rappeler cela car, 35 ans après la loi révolutionnaire de Mme Simone VEIL, de nombreuses femmes continuent à se heurter à de nombreux obstacles pour recourir à l'avortement.

Les délais d'attente sont encore trop longs, souvent de trois à quatre semaines. Les médecins acceptant de pratiquer l'I.V.G. sont trop peu nombreux et des centres d'I.V.G. à Paris sont menacés de fermeture.

On l'a dit et dénoncé dans cet hémicycle, plus d'une fois. La loi H.P.S.T. et ses restructurations au bulldozer ont pour corollaire suppressions d'emplois et projets de fermeture.

Nous sommes inquiets de l'éventualité de la fermeture de la maternité Saint-Antoine et de son centre d'I.V.G. que nous avons visité avec Mme Anne HIDALGO et Mme Michèle BLUMENTHAL. Il assure plus de 650 I.V.G. par an avec un savoir-faire, une écoute et une prise en charge digne de ce nom.

On a déjà fermé les centres I.V.G. des hôpitaux Broussais dans le 14e, Jean Rostand à Ivry-sur-Seine et Tenon dans le 20e. Ces trois hôpitaux réalisaient pourtant 2.800 I.V.G. par an, soit un quart des avortements en Ile-de-France.

À la question : "Où iront ces femmes ?", la réponse de la direction de l'A.P.-H.P. reste dans un flou artistique et est indigne de la loi Veil.

Se faire avorter à Paris va ainsi devenir de plus en plus, et cela l'est déjà, un parcours du combattant. Désormais, il faudra attendre trois semaines au lieu de neuf jours en moyenne pour se faire avorter à Paris.

Quant au privé, de nombreuses structures ont fermé des lits réservés à l'I.V.G. parce que l'acte est considéré comme non rentable.

Politique économique de regroupement des hôpitaux, manque de rentabilité pour le privé, le nombre de sites parisiens pratiquant l'avortement a ainsi accusé une diminution importante depuis une dizaine d'années.

Les premières à être pénalisées sont évidemment les jeunes filles et les femmes les plus vulnérables. Face à ces obstacles de taille, notre collègue Mme Fatima LALEM qui connaît parfaitement la question de l'I.V.G. à Paris met toute son énergie pour redonner à la femme, tout simplement, ses droits. Je veux ici l'en remercier.

À Paris, sur près de 14.000 I.V.G. pratiquées par an, 30 % le sont par voie médicamenteuse et 70 % par voie instrumentale. La première peut se réaliser jusqu'à huit semaines d'aménorrhée, la seconde jusqu'à 12 semaines.

Pour permettre aux femmes de choisir l'I.V.G. médicamenteuse, il faut non seulement qu'elles soient informées, dirigées vers des centres mais aussi qu'elles obtiennent un rendez-vous en temps et en heure car, après l'heure, c'est trop tard.

Les femmes doivent pouvoir avoir le choix entre le médicament et l'instrument, entre leur domicile et l'univers hospitalier.

Aujourd'hui, ce sont 23 centres parisiens qui proposent l'I.V.G. médicamenteuse, et le Département de Paris continue de développer son offre en la matière, notamment avec ce projet de délibération.

En conclusion, je souhaite redire notre inquiétude devant une situation où le hasard n'a pas sa place, où chaque heure compte, où la notion d'écoute compte autant que l'acte lui-même, où le stress de l'attente du rendez-vous s'ajoute à l'appréhension voire à la détresse liée aux situations de grande précarité.

Au-delà même de l'I.V.G. médicamenteuse ou chirurgicale, il s'agit d'écouter, d'informer et d'accompagner ces femmes, souvent dans une situation de grande fragilité, avant, pendant et après.

Ce véritable maillage du territoire parisien va ainsi permettre une plus grande proximité, que défend avec ardeur Mme Fatima LALEM. "Proximité", un mot qui, hélas, se perd de plus en plus dans les méandres de ces nouvelles politiques de santé qui riment avec rentabilité.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Mme Fatima LALEM va répondre aux deux oratrices.

Mme Fatima LALEM, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Je tiens vraiment à remercier très chaleureusement Mme Danielle FOURNIER et Mme Karen TAÏEB pour leur soutien et leur engagement à cette cause. Je crois que, si nous avons eu à débattre dans cette instance à plusieurs reprises de cette question de l'accès à l'orthogénie, des difficultés que rencontrent les femmes en matière d'accès à l'I.V.G., ce n'est pas un hasard. Il s'agit là d'une question sociétale fondamentale. Il s'agit là d'un enjeu réel et du sens qu'il doit avoir en ce qui concerne les engagements de l'Etat, en ce qui concerne sa politique vis-à-vis des femmes. Il s'agit aussi d'un enjeu symbolique de ces combats portés de haute lutte et gagnés de haute lutte.

Je voudrais donc redire toute l'importance pour nous d'être mobilisés et vigilants face à ce qui se joue à ce niveau-là. On a beaucoup parlé de Tenon, de Saint-Antoine, mais j'ai presque envie de dire que, malheureusement, là ce n'est que la face visible de l'iceberg parce que j'ai réuni l'ensemble des praticiens de l'I.V.G. le 16 juin et le tableau qu'ils nous ont présenté est particulièrement sombre et particulièrement inquiétant.

En effet, nous avons une réduction cette année de la moitié des I.V.G. pratiquées à l'hôpital Lariboisière. Et même là où nous avons l'impression que tout se passe bien, dans des structures comme l'hôpital Saint-Louis ou bien l'hôpital Bichat, il y a des stratégies qui aboutissent à une réduction des places dédiées, à ce qu'on n'ait pas de salle spécifique pour les I.V.G. médicamenteuses, par exemple, ou à ce qu'on n'ait pas les panseuses au moment de l'intervention ou à ce qu'on n'ait pas d'infirmières.

Tout cela aboutit effectivement à une remise en cause frontale, dure et injuste pour les femmes parisiennes qui n'ont plus de choix que la possibilité de faire du tourisme médical dans des pays étrangers.

Oui, comme Bertrand DELANOË le dit souvent, ce Gouvernement est dur avec les humbles et il est effectivement complice des puissants.

Je crois que ce sont des choses que nous devons continuer à dénoncer très fortement. En tout cas, pour ma part, la politique que je mène avec M. Bertrand DELANOË et sa première adjointe, c'est une politique qui consiste à permettre aux Parisiennes, et notamment les plus vulnérables d'entre elles, ainsi que les jeunes, d'accéder rapidement et sans délai dans une logique de proximité aux services de la prévention, accéder à l'I.V.G. médicamenteuse, accéder à l'éducation et à l'information sexuelle dans les établissements scolaires, dans l'ensemble des structures qui accueillent des jeunes, pour faire en sorte qu'on forme des jeunes responsables, mais cela se fait aussi avec un travail très important de mobilisation de l'ensemble des professionnels et avec l'ensemble des collectifs mobilisés, pour permettre l'accès à l'I.V.G. et pour mettre l'Etat devant ses responsabilités en la matière.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 3 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DFPE 3 G).

2010, DASES 392 G - Signature d'une convention-type relative au maintien à domicile des malades atteints du Sida. Fixation des dotations attribuées au titre de l'exercice 2010 et des soldes 2009. Montant total : 133.290,36 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DASES 392 G concernant la signature d'une convention-type relative au maintien à domicile des malades atteints du Sida.

La parole est à Mme Hélène BIDARD et M. LE GUEN lui répondra.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, nous sommes appelés par ce projet de délibération à autoriser la signature d'une convention relative au maintien à domicile des personnes atteintes par le V.I.H.

Je salue, au nom de mon groupe, l'engagement du Département de Paris dans ce dispositif qui propose des services d'aide à domicile à des personnes devenues dépendantes.

Je souhaite également rendre hommage à l'action de l'association "AIDES" qui assure le rôle de coordinateur départemental de ce dispositif.

Il est primordial de répondre aux besoins des malades en prenant en compte les spécificités de cette pathologie, comme le prévoit le dispositif qui inclut la formation des aides à domicile et celle des personnels d'encadrement des associations prestataires.

Je tiens néanmoins à exprimer quelques remarques sur l'évolution de ce dispositif.

Depuis 2005, le nombre d'heures d'aide à domicile est en forte baisse de plus de la moitié, en raison du passage d'une partie des malades vers la prestation compensatoire du handicap. Cette évolution pose problème.

D'abord, parce que les aides proposées par le biais de la P.C.H. n'entrent pas dans le cadre d'actions coordonnées et d'une formation préalable des professionnels aux spécificités des malades du V.I.H., comme c'est le cas pour le dispositif de maintien à domicile inscrit dans notre délibération.

Autre problème posé par cette évolution : les malades du V.I.H. souffrent d'une pathologie de type chronique qui ne répond pas nécessairement aux critères d'attribution de la P.C.H., lesquels prennent en compte des handicaps ou des difficultés définitives ou d'une durée d'au moins un an.

Enfin, l'accès à la P.C.H. et aux autres prestations sociales est conditionné pour les étrangers au fait d'être résidents en France depuis plusieurs années. Or, nous savons que les populations de migrants sont parfois particulièrement touchées par le V.I.H. Le bénéfice de la P.C.H. leur sera donc refusé si leur temps de résidence en France n'est pas assez ancien, alors même qu'ils ne peuvent recevoir les soins nécessaires dans leurs pays d'origine.

Aussi, il semble nécessaire de maintenir le dispositif de maintien à domicile à un haut niveau, dans la mesure où le dispositif de droit commun que constitue la P.C.H. ne peut en l'état garantir à l'ensemble des malades l'accès à des services dont ils ont besoin.

Enfin, je souhaite souligner que ce soutien apporté par notre collectivité aux malades du Sida est plus que jamais nécessaire. Le monde associatif du Sida exprime actuellement sa profonde indignation et sa colère face à l'indigence du prochain plan gouvernemental 2010-2014 contre le Sida. L'avis rendu sur ce plan le 28 juin dernier par la Conférence nationale de santé et par le Conseil national du Sida présidée par le Professeur ROZENBAUM, est d'une extrême gravité. Il juge, je cite, "le projet de plan incapable de répondre aux enjeux actuels de la lutte contre le Sida et des I.S.T."

Comme nous l'indique l'avis rendu par les deux instances, nous disposons à l'heure actuelle des moyens susceptibles d'enrayer sérieusement l'épidémie, par une politique favorisant à la fois le dépistage et la mise à disposition des multithérapies. La nature de l'épidémie a fondamentalement changé ; les traitements antirétroviraux sont efficaces, au point à terme de rendre les personnes infectées quasi non contaminantes.

Mais encore faut-il qu'elles connaissent leur statut sérologique. Or, on estime à 40.000 les personnes en France qui ignorent leur séropositivité. L'effort doit, par conséquent, être massivement porté sur le dépistage qui est devenu l'outil majeur de prévention. C'est précisément ce que les experts de cette maladie répètent maintenant depuis plusieurs années.

De cela, il n'en est pas question dans le plan du Gouvernement.

Aussi, notre collectivité doit-elle poursuivre son engagement aux côtés des malades du Sida.

Nous voterons donc pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Tout d'abord, je veux apporter tout à fait mon témoignage pour rejoindre l'interpellation qui a été faite sur la politique globale en matière de Sida.

Nous verrons dans les jours qui viennent quels seront les choix du Gouvernement mais, indiscutablement, la politique de lutte contre le Sida est à un tournant. Si le Gouvernement continue à vouloir mettre en œuvre les choix qui sont les siens, c'est-à-dire un choix qui est un véritable renoncement à la politique d'une prévention efficace, c'est-à-dire une politique notamment de dépistage, si le Gouvernement s'en tient, pour des raisons de moyens mais aussi pour des raisons, j'allais dire, idéologiques, à avoir une vision minimaliste de la lutte contre le Sida, sans ambition, nous aurons matière à prendre la parole d'une façon extrêmement forte parce que c'est une question de santé publique qui aujourd'hui va prendre une dimension très importante.

De ce point de vue, je signale que la Ville de Paris a déjà mis en œuvre, va mettre en œuvre cet été notamment, une politique tout à fait offensive sur la question du dépistage.

Vous le savez, très longtemps... je me permets de faire ce qui n'est pas une digression, mais au contraire d'aller au centre du sujet parce que vous avez évidemment traité la question. Mais la Ville de Paris et les politiques publiques ont souvent mis en place la politique de prévention essentiellement à travers le préservatif. Il est apparu, à travers les enquêtes qui ont été menées, notamment à Paris, qu'aujourd'hui, il existait une partie importante de la population et donc des contaminations résultant de gens qui ignorent leur statut de séropositivité.

Il est donc tout à fait fondamental d'aller dans le vif du sujet, de ne pas simplement parler de la prévention générale et de l'image sympathique ou pas, selon les points de vue, du préservatif mais d'oser parler du problème du dépistage et d'avoir une action très forte sur celui-ci.

C'est vrai en matière de communication, c'est ce que va faire la Ville de Paris dans les semaines qui viennent.

C'est vrai aussi avec des politiques actives de dépistage accéléré, rapide, disponible, en particulier dans les communautés et les quartiers qui sont les endroits où on trouve un certain nombre de populations à risque. Pour cela, il nous faut avoir le courage de prendre un certain nombre de décisions de santé publique.

Le second sujet, que vous avez abordé et qui est très important aussi, est la question du maintien à domicile des personnes atteintes de V.I.H. C'est un dispositif qui est géré à Paris par l'association "AIDE", mais qui est financé à 50 % par l'Etat, et à 25 % par la Ville et à 25 % par la caisse primaire.

Vous avez tout à fait eu raison de souligner que ce dispositif est aujourd'hui en voie de diminution, dans la mesure où, plutôt bonne nouvelle, il y a une file active en baisse, mais aussi un nombre d'heures de traitement qui est diminué.

Cela tient moins, malheureusement, à la diminution du nombre de personnes concernées, donc de patients, qu'à l'intervention, vous l'avez signalé, d'une nouvelle prestation qui est la P.C.H., la prestation de compensation du handicap, qui intervient sur les cas notamment les plus graves.

Le problème est que, vous l'avez également signalé, cette prestation est, par certains aspects, moins intéressante que la prestation de maintien à domicile, dans la mesure où le reste à charge est souvent plus important avec la P.C.H. qu'avec la prestation de maintien à domicile et deuxièmement, et c'est une véritable régression, parce que la prestation est vécue comme étant essentiellement monétaire et non pas comme une prise en charge globale du malade à travers la coordination et la gestion de cas.

Or, toute la politique de santé publique un peu moderne doit au contraire passer de la prestation vers la gestion de cas et donc, le recul qui est fait en la matière est tout à fait dommageable.

Je vous rejoins tout à fait pour demander l'interpellation de l'État, pour réfléchir ensemble - je comprends qu'il faille être pragmatique - sur les pistes d'amélioration de la qualité et de la solidarité des dispositifs de prise en charge des malades du VIH-Sida existants, y compris dans le cadre de la prestation complémentaire handicap, qui n'interdit pas à la fois un périmètre de prise en charge plus important, un niveau de démarrage plus bas, et aussi une capacité de gestion qui ne soit pas simplement la gestion d'une prestation financière mais aussi une gestion de cas.

Nous aurions donc là la possibilité, me semble-t-il, d'améliorer et de ne pas subir la baisse de la prestation de maintien à domicile qui est malheureusement dommageable pour une partie des personnes concernées.

Nous convergeons donc tout à fait dans le sens de vos interpellations.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 392 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 392 G).

2010, DASES 364 G - Subvention à l'association "Crésus Paris" (18e) pour son action de prévention et d'accompagnement des personnes en situation de surendettement et d'exclusion bancaire. Montant : 20.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 364 G relatif à l'attribution d'une subvention de 20.000 euros à l'association "Crésus Paris" (18e) pour son action de prévention et d'accompagnement des personnes en situation de surendettement et d'exclusion bancaire.

M. Sylvain GAREL a la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame la Présidente.

J'interviens pour me féliciter de cette subvention à l'association "Crésus Paris" dont plusieurs des animateurs sont dans le 18e. C'est une association récente qui fait un travail extrêmement important...

Ce serait bien si on pouvait parler dans le calme...

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Chers collègues, en effet, nous ne sommes pas très nombreux à cette heure de la journée. Si vous pouviez faire preuve d'un peu d'attention ou partir sur la pointe des pieds, merci.

M. Sylvain GAREL. - Je disais donc que cette association fait un travail remarquable qui consiste à aider les gens qui, malheureusement, de plus en plus nombreux, ont des difficultés bancaires, des difficultés à gérer leur argent, des dettes, qui sont surendettées. Cette association fait un travail dans le détail en rencontrant les gens un par un, en faisant des formations et en essayant de les aider à s'en sortir en essayant d'expliquer comment gérer un budget, comment trouver d'autres moyens de ressources pour ceux qui ont le droit à des prestations sociales.

Pour la première fois, notre collectivité va soutenir cette association, je m'en félicite, même s'ils avaient demandé 40.000 euros et qu'ils n'en auront que 20.000, mais je sais très bien que les finances sont actuellement extrêmement contraintes.

Je crois qu'il faut se rendre compte du travail énorme de diagnostic, d'orientation vers des organismes compétents, de vérification juridique, d'information, de préparation et de suivi du dossier de surendettement que fait cette association.

En 2009, ils ont reçu 1.200 personnes dans les permanences qu'ils tiennent dans les 7e, 10e, 18e, 19e et 20e. On voit bien sûr la surreprésentation du Nord-est parisien, ce qui n'est guère étonnant.

Je suis donc fort satisfait, et mon groupe aussi, de ce soutien. On espère qu'il continuera les années suivantes et qu'il ira crescendo.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, l'accompagnement des personnes en situation de surendettement et d'exclusion bancaire est une préoccupation dont l'acuité se fait cruellement sentir en ces temps de crise économique.

Alors que 25 % des familles parisiennes déclarent moins de 13.500 euros annuels et que 16 % d'entre elles vivent sous le seuil de bas revenus, l'action de l'association "Crésus", qui a accompagné près de 1.200 personnes ou familles depuis sa création en décembre 2007 est en ce point remarquable.

Ces missions de prévention des situations de surendettement et de pédagogie de l'argent ne peuvent cependant s'étendre et s'intensifier sans l'aide de la collectivité parisienne.

Cette première demande de subvention à hauteur de 20.000 euros devrait permettre à l'association de financer l'acquisition d'un nouveau local conforme aux normes de sécurité et disposant d'une plus grande capacité d'accueil, mais aussi de s'attribuer les services de juristes dans les deux points d'accès au droit des 13e et 18e arrondissements et de subvenir aux besoins des permanences du 12e arrondissement, nouvellement ouverte, du 20e arrondissement, qui a doublé en termes de ressources humaines et de dossiers à traiter, et du 5e arrondissement, inaugurée il y a moins de deux mois, et dévolue aux six arrondissements centraux de Paris.

L'objectif à plus long terme sera de couvrir l'ensemble des 20 arrondissements parisiens d'ici la fin 2011, et notamment ceux de l'Ouest parisien.

C'est la raison pour laquelle il me semble essentiel d'accorder cette somme, tandis que le nombre de consommateurs en grande difficulté économique a augmenté de 28 % au niveau national en 2009, que 217.000 plans de surendettement ont été déposés sur la même période auprès des commissions départementales de surendettement selon la Banque de France, et que l'endettement moyen par dossier était, fin mars 2010, de l'ordre de 45.000 euros.

L'action menée par les Commissions départementales de surendettement, relayées par les associations, a permis à 768.000 ménages de bénéficier de mesures destinées à remédier à leur état de surendettement à la fin du mois de mars 2010.

Cette politique d'assistance, de prévention, mais aussi d'éducation à la gestion des deniers personnels, a trouvé un substrat législatif solide au travers de la réforme du crédit à la consommation soutenue par la Ministre de l'Économie, Mme LAGARDE, et adoptée le 21 juin dernier. Cette loi tend à garantir une commercialisation responsable du crédit à la consommation ainsi qu'une meilleure prévention du surendettement.

Elle entend également améliorer la prise en compte de la situation des personnes qui connaissent des difficultés d'endettement.

Dès novembre, la durée maximale des plans de surendettement sera réduite de deux ans.

Celle des procédures de surendettement sera ramenée à trois mois.

La continuité de service bancaire sera assurée lorsqu'un usager déposera un dossier de surendettement.

La durée d'inscription au fichier des incidents de paiement sera réduite afin de faciliter le rebond des personnes connaissant de telles difficultés.

Et enfin, les commissions de surendettement s'ouvriront aux propriétaires surendettés.

Une limite de durée de remboursement des crédits renouvelables à trois ans maximum pour un crédit inférieur à 5.000 euros, une obligation de vérifier la solvabilité de l'emprunteur ainsi qu'un plus grand contrôle de la publicité participent de cette même logique ambitieuse destinée à lutter contre les situations de grande précarité financière.

Aussi, afin d'encourager les efforts effectués dans ce sens par la collectivité parisienne et de permettre le plein essor et la montée en puissance de l'association "Crésus", en attendant que l'ensemble des décrets d'application de ladite loi soient publiés, le groupe Centre et Indépendants votera favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci, Madame.

Madame TROSTIANSKY, vous avez la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Madame la Présidente, je remercie M. GAREL et Mme BRUNO d'avoir porté l'attention des conseillers et conseillères de Paris sur ce projet de délibération, qui attribue pour la première fois une subvention à la jeune association "Crésus".

Lors d'une visite à l'association en début d'année, rue des Abbesses, j'ai pu apprécier la qualité de l'accompagnement proposé par ses bénévoles. Elle s'adresse aux Parisiens en difficulté par le biais de ses permanences dans les services sociaux, mais aussi dans ses propres locaux, à des personnes qui ne s'imaginent pas pouvoir fréquenter les services sociaux parce qu'elles s'estiment trop aisées pour cela, alors que leur situation financière risque de les faire basculer dans la précarité.

Deux publics sont particulièrement victimes de surendettement : les jeunes, notamment les étudiants, obligés d'emprunter pour financer leurs études et leurs dépenses de la vie quotidienne, et les jeunes retraités également qui souvent n'ont pas anticipé la baisse de leurs revenus.

Je tiens à souligner la complémentarité de l'intervention de l'association "Crésus", avec le travail essentiel accompli par les conseillères et conseillers en économie sociale et familiale de la Ville et du Département de Paris.

Souvent, à l'occasion d'une demande d'aide financière, les travailleurs sociaux aident les Parisiens à prendre conscience de leur niveau d'endettement. Leur soutien se joue à plusieurs niveaux : mise à l'abri d'une partie des revenus pour payer le loyer avant les mensualités de crédits pour éviter l'expulsion, négociation d'échéancier ou de remise de dettes, octroi d'aide financière, accompagnement dans la constitution de dossiers de surendettement.

Je voulais rappeler la situation alarmante de nombre de Parisiens en état de surendettement, mais aussi de mal endetté. Les chiffres sont éloquents : 5.300 dossiers ont été traités en 2009 par la commission parisienne de surendettement, soit une augmentation de 20 %.

Les causes en sont multiples : chute brutale de ressources liées à la perte de son emploi ou d'une rupture conjugale, mais aussi certaines fois attitudes irresponsables des banques.

Il est effectivement indispensable que les décrets d'application de la nouvelle loi, réformant le crédit à la consommation, soient rapidement publiés, sans être vidés de leur substance, pour que ces travers de la société de consommation puissent être davantage combattus.

Madame la Présidente, en raison de l'utilité de l'action de l'association "Crésus", j'invite donc, avec enthousiasme, à voter ce projet de délibération.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 364 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 364 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien du centre d'hébergement d'urgence, à destination des jeunes femmes de 18 à 25 ans de l'APASO (Croix Rouge Française).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 2 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative au maintien du centre d'hébergement d'urgence, à destination des jeunes femmes de l'APASO (Croix Rouge Française).

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est forcément très dur de se limiter à une minute pour aborder un sujet aussi préoccupant.

Il s'agit de la fermeture du centre d'hébergement d'urgence de l'antenne de premier accueil social et d'orientation APASO de la Croix Rouge Française, situé dans le 14e arrondissement.

Il faut savoir que ce centre pouvait accueillir 17 jeunes femmes de 18 à 25 ans en rupture familiale et d'hébergement, sans aucune condition ni de revenus ni administrative.

Il vient de fermer ses portes, parce que l'Etat a arrêté de le financer. Cette année, consacrée aux violences faites aux femmes, le Gouvernement décide donc de fermer la seule structure sur Paris d'hébergement d'urgence, sans condition, des femmes qui se retrouvent à la rue.

Ces situations de précarité vécues par ces jeunes femmes, qui se retrouvent sans domicile, le plus souvent pour des raisons de violence familiale, les exposent aux violences de la rue, au risque de la prostitution et de l'exploitation, particulièrement parce que ce sont justement des femmes et parce qu'elles sont jeunes.

A travers ce vœu, nous souhaitons que le Maire de Paris demande à la Préfecture de Paris le maintien des subventions de la Croix Rouge Française, afin que le centre d'hébergement d'urgence de l'APASO puisse rester ouvert toute l'année, et qu'une réunion de travail soit organisée avec les responsables de la Croix Rouge Française et de l'APASO, afin de réfléchir aux possibilités de rendre cette structure pérenne.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Madame TROSTIANSKY, vous avez la parole pour répondre à Mme SIMONNET.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Madame la Présidente, comme le rappelle Mme SIMONNET, l'antenne de premier accueil social et d'orientation APASO de la Croix Rouge a ouvert un centre d'hébergement provisoire en novembre 2008, dans l'enceinte de l'hôpital Broussais.

Compte tenu des besoins que vous avez très justement décrits, le centre provisoire, alors créé pour renforcer le dispositif hivernal, est vite devenu incontournable dans la prise en charge des jeunes femmes en errance.

La disponibilité des locaux et la qualité du travail de l'APASO avait, par ailleurs, amené le Rectorat, qui a la jouissance de ce bâtiment, à accepter la poursuite de cette action de solidarité jusqu'en septembre 2009.

Nous sommes conscients que ces jeunes filles, victimes de violences conjugales pour certaines, intrafamiliales pour d'autres, et en situation de rupture sociale, nécessitent une attention particulière et un accueil adapté.

A ce titre, nous avons retenu, dans le cadre de l'appel à projet innovant, un projet d'hébergements porté par "SOS Habitat et soins", qui développe des réponses supplémentaires en direction de ce public, selon des modalités d'accueil et d'accompagnement bien spécifiques.

Madame la Présidente, je ne cesse d'alerter l'Etat sur la nécessité de pérenniser les places créées dans le cadre du plan hivernal, et notamment celles de l'APASO.

Mais la dureté des consignes du Secrétaire d'Etat, M. APPARU, à propos de la fermeture de l'ensemble de ces places d'hébergement, engendre la situation catastrophique de remise à la rue de plus de 500 personnes, dont ces jeunes femmes pourtant suivies par l'association depuis plus d'un an et demi.

Il m'apparaît donc essentiel que nous puissions avec l'Etat unir nos efforts pour que chaque place fermée soit compensée, et vous pouvez compter sur notre détermination à poursuivre ces négociations.

Mes chers collègues, je souhaite donner un avis favorable à ce vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 30 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'augmentation des coupures d'énergie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 3 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative à l'augmentation des coupures d'énergie.

La parole est à M. BROSSAT, pour une minute. Mme TROSTIANSKY répondra ensuite.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Présidente.

Ce vœu est effectivement relatif à l'augmentation des coupures d'énergie.

Il faut savoir que, le 24 juin dernier, GRDF a annoncé avoir réalisé 60.000 coupures de gaz pour motif d'impayés sur les cinq premiers mois de l'année 2010. C'est considérable, puisque d'après ces chiffres il s'agirait d'une multiplication par dix, par rapport à l'année 2008, du nombre de coupures de gaz.

C'est considérable et c'est extrêmement préjudiciable. Cela nous dit aussi à quel point la crise pèse sur la situation des ménages français.

On sait évidemment que la Ville de Paris, le Département, mettent en place des aides, qui permettent aux populations de faire face, lorsqu'elles sont confrontées à ces difficultés de pouvoir d'achat.

Ce vœu vise à ce qu'une étude soit menée sur les coupures d'énergie à Paris et que les ressources budgétaires, correspondant au versement des prestations sociales concernant l'énergie, soient abondées, en fonction des résultats de cette étude.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mme TROSTIANSKY a la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Madame la Présidente, je voulais remercier M. Ian BROSSAT et les élus communistes et du Parti de Gauche, pour porter au débat devant notre Assemblée la question de la précarité énergétique.

Je tiens à souligner que l'augmentation, jusqu'à 5 % du prix du gaz à compter du 1er juillet, va encore une fois impacter les ménages les plus modestes qui peinent à faire face aux dépenses incompressibles que sont le loyer et les factures d'énergie.

Ces foyers ont eu déjà à faire face à une augmentation du gaz de 9,7 % le 1er avril dernier, soit 15 % sur l'année.

Pendant ce temps, les collectivités engagent des moyens considérables pour aider les ménages en difficulté à faire face à leurs dépenses d'énergie et pour intervenir quand les ménages sont en situation d'impayés.

Paris a ainsi mobilisé plus de 11 millions d'euros en 2009 pour aider près de 48.000 foyers. 42.000 foyers ont reçu un soutien préventif pour le paiement de leurs factures d'énergie, et à peu près 6.000 foyers ont bénéficié d'une aide pour régler des impayés de factures pour un montant d'environ 2,3 millions d'euros.

Les fournisseurs d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau envoient quotidiennement aux services sociaux la liste des foyers en situation de coupure. Si les personnes sont connues des services sociaux, ces derniers peuvent ainsi immédiatement intervenir. Si elles ne le sont pas, une invitation à rencontrer un travailleur social leur est envoyée.

Madame la Présidente, cette procédure permet ainsi de mobiliser rapidement le soutien de la collectivité, en termes d'aides, d'allocations du centre d'action sociale de la Ville de Paris, du F.S.L. qui, j'insiste, est un soutien de droit, pour trouver une solution au foyer dont la fourniture d'énergie a été suspendue.

En 2009, sur les 60.000 coupures de gaz en France, 1.066 ont concerné des foyers parisiens, GRDF comptant plus de 560.000 clients à Paris.

Ces allocations sont versées de droit et nous y consacrons donc tout le budget nécessaire.

Pour répondre à votre vœu, il me paraît intéressant d'intégrer ces données aux indicateurs de l'Observatoire de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion. Ces travaux nous permettront ainsi de mieux mobiliser nos aides et allocations du centre d'action sociale de la Ville de Paris et du fonds de solidarité pour le logement du Département, qui sont des outils indispensables de la prévention des situations d'exclusion.

Je donne donc un avis favorable à ce vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 31 G).

Vœu déposé par les groupes de la majorité relatif à l'occupation temporaire des locaux vacants du site de Saint-Vincent-de-Paul.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 4 G dans le fascicule, déposée par les groupes de la majorité, relative à l'occupation temporaire des locaux vacants du site de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul.

La parole est à M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI. - C'est un vœu de toute la majorité mais qui a été voté à l'unanimité lors du précédent Conseil d'arrondissement. Ce vœu indique que l'A.P.-H.P. va commencer la libération progressive des locaux de Saint-Vincent-de-Paul. Entre le moment où l'A.P.-H.P. va partir et le moment où nous pourrions livrer un éco-quartier, il va s'écouler quelques années, ce qui est tout à fait normal, donc que faisons-nous pendant ce temps des locaux ? Les laissons-nous vides en demandant à l'A.P.-H.P. d'assurer le gardiennage ou pouvons-nous en avoir une utilisation temporaire et réversible pour des activités à caractère social au sens large du terme qui pourraient intéresser la Ville de Paris et le Département ?

Nous disons notre disponibilité pour accompagner la Ville dans tout projet qu'elle voudrait mettre en œuvre dans le cadre du partenariat avec l'État ou des associations, ou le Département. La seule chose que nous voulons, c'est de pouvoir en discuter parce que bien évidemment nous voulons que les projets puissent s'insérer pleinement.

Par ce vœu nous voulons manifester le fait que la Mairie d'arrondissement est ouverte à cette question et qu'elle ne considérera pas que c'est un problème si ces locaux sont utilisés temporairement dans un but d'intérêt général.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Madame la Présidente, mes chers collègues, comme vous le savez il n'est pas toujours aisé d'implanter dans un quartier un projet de solidarité, ou des logements sociaux ; cela peut soulever des inquiétudes chez les riverains qu'il faut rassurer, voire faire l'objet d'instrumentalisation cynique consistant à opposer une population contre une autre.

Mesdames et Messieurs les Conseillers du 14^e arrondissement, c'est avec enthousiasme que je prends acte de l'invitation à réfléchir ensemble à l'occupation des locaux de Saint-Vincent-de-Paul. Je pense que le volontarisme de notre municipalité en matière d'amélioration des conditions d'hébergement des personnes à la rue n'est plus à démontrer, nous avons soutenu la suppression des dortoirs et des chambres collectives dans des centres aussi emblématiques que celui de la Mie de pain, ou la cité du refuge de l'Armée du salut. Sur les 45 millions d'euros de crédits propres de la Ville pour la réalisation de ce centre d'hébergement, 15 millions d'euros sont consacrés à la réhabilitation.

Madame la Présidente, pour les restructurations les plus lourdes, des immeubles destinés au logement peuvent être ainsi mis à disposition temporairement, d'associations le temps de la durée des travaux.

Actuellement, 450 places d'hébergement sont occupées de façon temporaire. Le centre d'hébergement d'urgence George Sand du Centre d'action sociale de la Ville de Paris ainsi que le Centre de la Poterne des Peupliers feront également l'objet dans les prochains mois d'une restructuration lourde qui nécessite un relogement sur deux ans.

A ce jour, aucune piste n'a pu se concrétiser car l'enjeu est bel et bien de trouver un site qui permette le maintien de la capacité d'accueil en raison de la place essentielle qu'occupent ces établissements dans le dispositif de veille sociale parisien.

Madame la Présidente, je propose qu'une réunion soit organisée avec le Secrétariat général de la Ville de Paris dès la rentrée pour que nous puissions étudier ensemble les différents projets d'occupation temporaire des locaux de Saint-Vincent-de-Paul.

Je donne donc un avis favorable à ce vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes de la majorité, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 32 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au soutien aux projets de développement du collège Boris Vian.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 5 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative au soutien aux projets de développement du collège Boris Vian.

La parole est à Mme GACHET.

Mme Isabelle GACHET. - Merci, Madame la Présidente.

Nous avons déjà évoqué ici les difficultés du collège Boris Vian dans le 17^e, dus notamment à une inquiétante perte de mixité sociale consécutive à des dérogations accordées trop nombreuses et à des fermetures de classe. Un nouveau principal y exerce depuis la dernière rentrée ; il a réussi à mobiliser les équipes enseignantes et la communauté scolaire dans son ensemble autour d'un projet d'établissement ambitieux. Son objectif est clairement d'enrichir l'offre scolaire de son établissement et ainsi d'y attirer de nouvelles familles.

Nous nous devons collectivement de soutenir leur démarche et ne pouvons que déplorer que le Rectorat n'ait pas retenu la candidature du collège au programme "10 mois d'école et d'opéra" qui allait dans ce sens.

C'est pourquoi, Madame la Présidente, nous souhaitons que vous interveniez auprès du Rectorat pour obtenir à l'avenir la stricte limitation des dérogations et l'octroi d'un assistant d'éducation supplémentaire pour la rentrée prochaine et son soutien réel au projet pédagogique de l'établissement.

Enfin, nous croyons indispensable que le Département poursuive et accentue l'aide qu'il accorde au collège Boris Vian, notamment en termes de soutien au projet éducatif et voyages scolaires organisé par les équipes enseignantes qui méritent d'être encouragées dans leurs efforts, nous vous en remercions.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL. - Merci, Madame la Présidente.

Evidemment j'émet un avis positif à ce vœu.

Boris Vian faisait partie de cette trentaine de collèges parisiens qui ont été terriblement déstabilisés par la politique de suppression de la carte scolaire et l'explosion il y a deux ans du nombre de dérogations accordées par le Rectorat. En effet, c'étaient rien de moins que 61 dérogations sortantes qui avaient été accordées à Boris Vian et donc 61 élèves qui en portaient avec en conséquence ce que vous décrivez, un renfermement du collège sur lui-même, une difficulté à faire vivre la mixité sociale et scolaire, et donc un collège qui a particulièrement souffert de cette situation et nous avons été nombreux à alerter sur cet état dans lequel le collège était en train de sombrer.

De ce point de vue, j'ai alerté à plusieurs reprises le Rectorat sur la question des dérogations, sur le fait que ce collège méritait un projet pédagogique particulier, plusieurs idées avaient fusé y compris au-delà de clivages politiques traditionnels, sur le fait d'implanter des options particulières, de soutenir des projets particuliers.

Malheureusement, pour l'instant, les signaux arrivés du Rectorat ne sont pas, me semble-t-il, et je ne suis pas la seule à le penser, totalement à la hauteur des enjeux et à l'évidence le refus d'accorder un financement pour un projet avec l'opéra est un peu un mauvais signal adressé à une communauté éducative qui a besoin de se remobiliser sur un nouveau projet, entraîné par un nouveau principal.

De notre côté, nous avons fait des choses, je rappelle à chaque fois que ce que nous faisons est important mais évidemment pas à la hauteur du rôle de l'Education nationale dans la destinée d'un établissement scolaire. Nous avons accordé un soutien très particulier à Boris Vian, j'en avais pris l'engagement devant l'ensemble de la communauté éducative du collège parce que je pense que ce collège méritait d'être soutenu.

Nous avons accordé un soutien fort qui s'est traduit financièrement par 2.000 euros à des projets pédagogiques, 6.200 euros à des voyages scolaires, une augmentation de la subvention de fonctionnement votée en mars 2010, l'achat de matériel de type tableau blanc interactif, bref, nous participons autant que possible au soutien à ce collège, mais il faut maintenant que le Rectorat entende l'avis honnêtement de tous ceux qui ont à travailler, ou à écouter, ou à discuter avec les communautés éducatives, il faut maintenant que le Rectorat soutienne fermement ce collège autant que nous avons pu le faire à la hauteur de nos moyens.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 33 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes. (Suite)

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que les scrutins sont clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce le résultat de ces scrutins :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un collège et d'un centre sportif dans la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", secteur Saussure (17e) (R. 22 G) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 30

Non participation au vote : 133

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Pour : 29

Commission compétente pour les contrats de partenariat (article L1414-6 du Code général des collectivités locales) (R. 23 G) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 30

Non participation au vote : 133

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Pour : 29

Les candidatures proposées sont adoptées. (2010, R. 22 G à R. 23 G).

Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans un organisme.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous propose à présent, mes chers collègues, de procéder à la désignation du représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans l'organisme suivant :

Société anonyme d'H.L.M. "Résidences sociales d'Île-de-France" (Assemblées générales et Conseil d'administration) (R. 24 G) :

- M. Gauthier CARON-THIBAUT.

La candidature proposée est adoptée. (2010, R. 24 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - L'ordre du jour étant épuisé, nous avons terminé nos travaux en formation de Conseil général.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures quarante cinq minutes).

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maité ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mmes Brigitte KUSTER, Christine LAGARDE, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mmes Danielle SIMONNET, Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Absents : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Marie-Laure HAREL, M. Patrick KLUGMAN, Mme Katia LOPEZ, M. Etienne MERCIER, Mme Françoise de PANAFIEU, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Richard STEIN, Philippe TORRETON.

Votes spécifiques.

Mmes Claudine BOUYGUES et Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DASES 316 G - Signature d'une convention avec la Mission Locale Belliard (18e) pour le financement d'un poste de chargé de projet. Montant : 46.000 euros.

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DASES 366 G - Signature d'une convention avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV) (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBÉRI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DASES 376 G - Signature d'une convention avec l'Etablissement public à caractère industriel et commercial "Paris Habitat - OPH" pour l'attribution d'une subvention en vue de l'aménagement du Centre social Espace Cambrai situé 94 rue Curial (19e). Montant : 81.346 euros.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2010, DDEEES 31 G - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'Union Régionale des Associations de Tourisme et de Plein Air de la Région Ile-de-France, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.000 euros.

2010, DDEEES 32 G - Signature d'une convention avec l'association Vacances et Familles 75 pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.000 euros.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2010, DASCO 20 G - Indemnisation amiable de la MAIF au titre d'une action récursoire suite à un dommage dont la responsabilité incombe au Département de Paris. Montant : 1.500 euros.

2010, DASCO 27 G - Subvention à l'association l'Ecole à l'Hôpital Marie-Louise Imbert (6e). Montant : 11.000 euros.

2010, DASCO 28 G - Signature de conventions avec 11 organismes gestionnaires d'établissements scolaires privés sous contrat du second degré pour l'attribution de subventions. Montant total : 432.700 euros.

2010, DASCO 35 G - Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 11.896 euros.

2010, DASCO 36 G - Subventions à divers collèges publics parisiens. Montant total : 12.831 euros.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2010, DASES 12 G - Signature d'une convention tripartite avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon pour l'habilitation à recevoir des personnes dépendantes, pour le Centre d'Accueil de Jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer Marie de Miribel (11e).

2010, DASES 176 G - Subvention à l'association Arts, cinéma et enseignement (11e) au titre de 2010. Montant : 7.500 euros.

2010, DASES 193 G - Subvention à l'association Solidarités 19 (19e) pour son activité au service des personnes âgées au titre de 2010. Montant : 5.000 euros.

2010, DASES 291 G - Subvention à l'association Oeuvre de Secours aux Enfants. Montant : 2.500 euros.

2010, DASES 297 G - Subvention à l'association Octave et Arpège - Compagnie Théâtrale des Gomi (8e) au titre de 2010. Montant : 12.500 euros.

2010, DASES 372 G - Subvention à l'association L'Esprit Jazz (13e) pour l'organisation de la 10e édition de son festival "Jazz à Saint-Germain-des-Prés" au titre de 2010. Montant : 2.500 euros.

2010, DASES 393 G - Signature d'avenants aux conventions passées avec les Points Paris Emeraude / Centres Locaux d'Information et de Coordination (PPE/CLIC) pour l'attribution d'une participation. Montant : 586.002 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2010, DDEEES 39 G - Signature de conventions avec 6 coopératives d'activités et d'emplois pour l'attribution de subventions. Montant total : 300.000 euros.

2010, DDEEES 41 G - Attribution à l'association PLIE Paris 18e-19e (19e) d'une participation contribuant au financement d'un poste d'assistant clause d'insertion. Montant : 17.000 euros

2010, DDEEES 45 G - Signature d'une convention avec l'association Paris Initiatives Entreprises (8e) pour l'attribution d'une subvention visant le soutien des créateurs d'entreprise parisiens. Montant : 600.500 euros.

2010, DDEEES 64 G - Signature d'une convention avec l'association de Préfiguration Régie de Quartier du 16e visant une aide à l'installation. Montant : 46.000 euros.

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2010, DASES 58 G - Subvention à l'association ANPEDA (11e), faire connaître et défendre les droits des enfants déficients auditifs et de leur famille. Montant : 2.000 euros.

2010, DASES 116 G - Subvention à l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA) (15e) pour son fonctionnement. Montant : 14.000 euros.

2010, DASES 118 G - Signature d'une convention avec l'association Relais Ile de France (18e) pour l'attribution d'une participation pour la prise en charge de jeunes Parisiens autistes, psychotiques ou souffrant de troubles apparentés. Montant : 129.901 euros.

2010, DASES 120 G - Signature d'une convention avec l'association Turbulences (11e) pour l'attribution d'une participation pour le fonctionnement des ateliers artistiques de répétition et de découvertes pour jeunes autistes ainsi que pour le laboratoire de recherches, développement et créations de projets artistiques. Montant : 20.000 euros.

2010, DASES 189 G - Signature d'une convention avec l'association A Chacun Ses Vacances (ACSV) (7e) pour l'attribution d'une participation. Montant : 70.000 euros.

2010, DASES 197 G - Subvention à l'Association des Parents et Amis des Enfants de Marie Abadie (APAEMA) pour le fonctionnement de son activité "Groupe de Paroles Parents". Montant : 1.300 euros.

2010, DASES 198 G - Subvention à l'association Dyspraxique Mais Fantastique (DMF) (20e) pour le fonctionnement de sa délégation parisienne. Montant : 6.000 euros.

2010, DASES 201 G - Signature d'une convention avec l'association Centre des Panoyaux (20e) pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation des Marchés de Noël et des vitrines de l'ESAT, ainsi que pour l'exposition "40 ans d'Art Brut et Singulier à Ménilmontant" (20e). Montant total : 32.000 euros.

2010, DASES 202 G - Subvention à l'association Trisomie 21 France (42000 Saint Etienne) pour financer la poursuite des activités de son antenne parisienne (9e). Montant : 20.000 euros.

2010, DASES 204 G - Subvention à l'association Coridys (19e) pour financer le développement et la pérennisation de son centre de documentation et d'information de Paris. Montant : 15.000 euros.

2010, DASES 205 G - Signature d'une convention avec l'UNAFAM (Délégation de Paris) (17e) pour le fonctionnement et les activités de sa section parisienne. Montant : 30.000 euros.

2010, DASES 235 G - Subvention à ASAP Les petites victoires (11e) pour l'aménagement d'un local vide en 3 studios d'autonomie et 1 appartement composé de 3 chambres d'apprentissage pour l'accueil de personnes souffrant d'autisme et la fourniture de mobiliers. Montant des équipements : 114.000 euros.

2010, DASES 239 G - Subvention à l'Association Art Eveil (20e), accès des personnes en situation de handicap à la culture et aux loisirs. Montant 4.000 euros.

2010, DASES 240 G - Subvention au Comité International pour la Commémoration du bicentenaire de la Naissance de Louis Braille (CINAL) (7e). Montant : 10.000 euros.

2010, DASES 241 G - Subvention à l'association Enregistrements à la Carte pour les Aveugles (ECA) (15e). Montant : 18.000 euros.

2010, DASES 242 G - Signature d'une convention avec l'association Nationale pour l'Education des Chiens d'Assistance pour Handicapés (Handi'Chiens) (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010, DASES 243 G - Signature d'une convention avec l'association International Visual Theatre (IVT) (9e) pour assurer des activités à caractère social et d'insertion des personnes sourdes. Montant : 25.000 euros.

2010, DASES 244 G - Subvention à l'association Lire dans le noir (16e) pour l'organisation d'un prix du livre audio. Montant : 8.000 euros.

2010, DASES 245 G - Subvention à l'association L'Orange Rouge (19e) pour la mise en place de projets artistiques pour enfants en situation de handicap. Montant : 3.000 euros.

2010, DASES 250 G - Subvention à l'Association Groupe des aphasiques d'Ile de France (GAIF) (17e). Montant : 1.000 euros.

2010, DASES 274 G - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association IRIS-Paris (10e) autorisant une extension de quinze places de la capacité d'accueil de son Service d'Accompagnement à la Vie Sociale situé 5 rue des Messageries (10e).

2010, DASES 275 G - Signature d'une convention avec l'association Action Passeraile (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010, DASES 276 G - Subvention à l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens - Ile-de-France/Paris (AFTC IDF/Paris) (14e). Montant : 9.000 euros.

2010, DASES 277 G - Subvention à l'Association Française des Polyarthritiques (AFPric) (11e). Montant 4.000 euros.

2010, DASES 278 G - Subvention à l'association FotoFilmEcrit Persiste et Signe (94340 Joinville le Pont). Montant : 4.000 euros.

2010, DASES 279 G - Subvention à l'Association des Parents d'Enfants Déficients Visuels (APEDV) (18e). Montant : 3.000 euros.

2010, DASES 280 G - Subvention à l'association Le Livre de l'Aveugle (7e) pour la transcription de livres en braille. Montant : 3.000 euros.

2010, DASES 281 G - Subvention à l'association Les Auxiliaires des Aveugles (15e). Montant : 5.000 euros.

2010, DASES 283 G - Subvention à l'association Parole de Chien (9e) pour la réalisation de visites et d'animations auprès des personnes en situation de handicap. Montant : 2.000 euros.

2010, DASES 285 G - Subvention à l'Association de Réadaptation et de Défense des Devenus Sourds (ARDDS) (20e). Montant : 4.000 euros.

2010, DASES 286 G - Subvention à l'Association Régionale de Parents et Amis de Déficients Auditifs - Ile-de-France (ARPADA) (95170 Deuil la Barre). Montant : 2.000 euros.

2010, DASES 288 G - Subvention à l'association France Acouphènes (18e). Montant : 7.500 euros.

2010, DASES 394 G - Signature d'une convention avec l'association Le Souffle 9 (10e) pour l'attribution d'une participation pour l'organisation des animations culturelles ou de loisirs pour jeunes atteints d'autisme ou TED (Troubles Envahissants du Développement). Montant : 12.000 euros.

2010, DASES 400 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec le groupement d'intérêt public Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris et de fixation de la participation financière du Département de Paris au titre de l'année 2010.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2010, DASES 256 G - Signature d'une convention avec l'association IRAEC (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2010, DASES 258 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Hors La Rue (93100 Montreuil) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 41.860 euros.

2010, DASES 271 G - Subvention à l'association à l'Association des anciens élèves de l'école d'horticulture Le Nôtre (13e). Montant : 1.700 euros.

2010, DASES 273 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'enfance (11e). Montant : 95.000 euros.

2010, DASES 313 G - Signature d'une convention et d'un avenant à la convention conclues en 2008 avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale pour l'attribution des participations pour son Service Insertion Jeunes (9e) et sa Permanence d'accueil Jeunes (20e). Montant total : 122.057 euros.

2010, DASES 316 G - Signature d'une convention avec la Mission Locale Belliard (18e) pour le financement d'un poste de chargé de projet. Montant : 46.000 euros.

2010, DASES 362 G - Admission en non-valeur d'anciennes créances départementales irrécouvrables présentées au cours de l'exercice 2010, et relevant du budget annexe de l'Aide Sociale à l'Enfance.

2010, DASES 376 G - Signature d'une convention avec l'Etablissement public à caractère industriel et commercial "Paris Habitat - OPH" pour l'attribution d'une subvention en vue de l'aménagement du Centre social Espace Cambrai situé 94 rue Curial (19e). Montant : 81.346 euros.

2010, DASES 391 G - Approbation et signature d'une convention avec la Ville de Paris pour la mise à disposition de places d'accueil au sein de la crèche de l'Etablissement Départemental d'Aide Sociale à l'Enfance de l'Ouest Parisien (17e).

2010, DASES 402 G - Signature d'un contrat de transaction avec l'association Proxim Services 75, concernant les dépenses d'accompagnement de jeunes confiés au service de l'aide sociale à l'enfance du Département de Paris.

2010, DDATC 102 G - Acceptation de la donation consentie au Département de Paris, Bureau de l'aide sociale à l'enfance.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2010, DASES 157 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association la Croix Rouge française pour la gestion et l'animation de l'espace d'accueil et d'aide psychologique dénommé le Passage (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 80.000 euros.

Mme Myriam EL KHOMRI et M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2010, DRH 11 G - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la gestion des frais de soins de santé, accidents de service, maladies professionnelles et maladies contractées en service dont sont victimes les agents de la Ville et du Département de Paris, lancement et attribution du marché à bons de commande correspondant.

2010, DSTI 29 G - Résiliation pour motif d'intérêt général de marchés lancés sur appel d'offres relatifs à la fourniture, l'intégration, l'assistance à exploitation et la maintenance des systèmes de télécommunication sur les sites du Département de Paris.

2010, DSTI 33 G - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché relatif à la fourniture d'équipements et de prestations de câblage informatique et téléphonique.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2010, DASES 72 G - Subvention à l'association L'Action Musicale (9e). Montant : 6.100 euros.

2010, DASES 73 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Sida Info Service (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 70.980 euros.

2010, DASES 80 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Recherche de Communication et d'Action pour l'Accès aux Traitements (ARCAT) (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 91.470 euros.

2010, DASES 172 G - Signature d'une convention avec l'AP-HP relative à la lutte contre les infections sexuellement transmissibles.

2010, DASES 206 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel dans la région parisienne (A.U.R.A) (13e), pour l'attribution d'une subvention compensatrice de loyer. Montant : 179.985 euros.

2010, DASES 230 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Association pour le dépistage des cancers (15e) et signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention.

2010, DASES 231 G - Subvention à l'association Vaincre la Mucoviscidose (13e) pour "Les Virades de l'Espoir Paris 2010". Montant : 7.000 euros.

2010, DASES 351 G - Signature d'une convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris, relative aux actions de dépistage et d'éducation bucco-dentaires réalisées dans les écoles parisiennes.

2010, DASES 366 G - Signature d'une convention avec l'Association de Prévention du Site de La Villette (APSV) (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010, DASES 375 G - Signature d'une convention avec l'association Les Transmetteurs (14e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 17.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2010, DASES 81 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines (URACA) (18e) pour l'attribution de deux subventions. Montants total : 40.000 euros.

2010, DASES 225 G - Signature d'une convention avec l'association Intervalle Consultations et Accueils Psychanalytiques - Intervalle Cap (7e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. Montant : 3.000 euros.

2010, DASES 233 G - Signature d'une convention avec l'association Croix-Rouge Française pour l'attribution d'une subvention pour le Centre du Moulin Joly dans le cadre de la politique de la ville. Montant : 5.300 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010, DVD 204 G - Signature d'une convention avec la Ville de Paris pour la mise en oeuvre d'un plan d'actions attachées à la sécurisation des passages souterrains de la Porte de Pantin (19e) liée à l'arrivée du Tramway T3.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2010, DLH 4 G - Participation du Département de Paris au capital social de la SA d'HLM Résidences Sociales d'Ile-de-France.

2010, DLH 5 G - Signature d'un avenant n° 13 à la convention passée avec l'Etat relative à la délégation de compétence du Département de Paris en matières d'aides au logement.

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2010, DAJ 20 G - DDEES 63 G - Création et signature des statuts d'un fonds de dotation en faveur de l'ESPCI. Participation du Département de Paris à cette création comme membre fondateur.

2010, DDEEES 46 G - Signature d'une convention avec l'association Scientipôle Initiative pour l'attribution d'une subvention pour l'exercice 2010. Montant : 50.000 euros.

2010, DDEEES 58 G - Signature d'une convention avec l'association MEDICEN Paris Région, structure de gouvernance du pôle de compétitivité du même nom pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2010, DA 10 G - Lancement de marchés à bons de commande pour des prestations de géomètres topographes et de géomètres experts, dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris en cinq lots séparés.

2010, DAJ 17 G - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres du 22 juin 2010. Attribution et signature d'un marché de maîtrise d'oeuvre.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2010, DAC 457 G - Signature d'une convention avec le Ministère de la Culture et de la Communication pour l'obtention d'une subvention destinée à soutenir la numérisation et la mise en ligne des archives de l'état civil conservées par la direction des services d'archives de Paris. Montant : 40.000 euros.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2010, DDEEES 11 G - Signature de 2 conventions avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant (C.A.S.P) pour l'attribution de subventions relatives à l'appui à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi parisiens et des bénéficiaires du revenu de Solidarité Active. Montant total : 106.000 euros.

2010, DDEEES 36 G - Signature d'un marché relatif à l'insertion professionnelle des allocataires parisiens du RSA.

2010, DDEEES 62 G - Approbation et signature des marchés de placement en emploi de parisiens bénéficiaires du RSA.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2010, DDEEES 16 G - DPVI 375 G - Signature d'une convention avec diverses associations pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la mise en oeuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Montant total : 135.600 euros.

M. Christian SAUTTER, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010, DDEEES 55 G - DASES 361 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association La Clairière pour l'attribution d'une subvention pour son dispositif de formation et d'accès au métier d'auxiliaire parentale. Montant : 100.096 euros.

M. Christian SAUTTER, Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2010, DASES 153 G - Subvention à l'association Comité local de l'Association pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Paris (APEIS Paris). Montant : 5.619 euros.

2010, DASES 154 G - Subvention à l'association Aide Fédération pour son activité de distribution alimentaire. Montant : 5.000 euros.

2010, DASES 160 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée l'association Primo Levi pour l'attribution d'une subvention pour son action d'accompagnement socio-juridique. Montant : 20.000 euros.

2010, DASES 171 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Août Secours alimentaire (20e) pour l'attribution d'une subvention pour son action de distribution de colis repas en août 2010 à des personnes et des familles parisiennes démunies. Montant : 75.000 euros.

2010, DASES 306 G - Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. Renouvellement d'une convention relative au financement par le FSL des mesures de diagnostic social réalisées par la CAF dans le cadre de la charte de prévention des expulsions.

2010, DASES 328 G - Signature d'une convention avec l'association Centre alpha Choisy pour l'attribution d'une participation pour son action de formation linguistique extensive et d'accompagnement socioprofessionnel en faveur d'allocataires parisiens du RSA. Montant : 31.000 euros.

2010, DASES 331 G - Subvention à l'Association franco-chinoise Pierre Ducerf pour ses actions d'aide à l'accès aux droits et de médiation socioculturelle en faveur de personnes d'origine asiatique en situation de précarité ou d'exclusion. Montant : 7.000 euros.

2010, DASES 334 G - Signature d'une convention avec l'association Jaurès-Pantin-Petit (J2P) pour l'attribution d'une subvention pour une action de formation sociolinguistique extensive et une action d'aide à l'accès aux droits. Montant : 7.000 euros.

2010, DASES 335 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée entre le Département de Paris et le Centre lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris et d'Ile de France, pour son action de lutte contre l'exclusion et les discriminations en direction des gais, lesbiennes, trans-et bisexuels parisiens et d'Ile de France. Montant : 112.000 euros.

2010, DASES 342 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Cultures du coeur, pour l'attribution d'une subvention pour son action d'insertion par la culture dans des sites de la politique de la ville. Montant : 45.000 euros.

2010, DASES 346 G - Signature d'une convention avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, relative à l'accompagnement socio-professionnel d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA) sans domicile fixe, par les permanences sociales d'accueil (PSA). Montant : 2.360.000 euros.

2010, DASES 360 G - Signature d'une convention avec l'association Comité Actions Logement pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.500 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2010, DASES 309 G - Signature d'une convention avec l'association Une Chorba pour Tous (19e) pour l'attribution d'une subvention pour ses activités de distribution alimentaire ponctuelle, de médiation et d'accès aux droits. Montant : 40.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY et Mme Pascale BOISTARD, rapporteures.

2010, DASES 367 G - Signature de deux conventions avec l'association Centre Alpha Choisy pour l'attribution d'une subvention globale pour deux actions de formation sociolinguistique extensive et une action de médiation sociale dans des sites de la politique de la ville. Montant total : 16.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2010, DAJ 16 G - Communication de la liste des marchés attribués du 7 mai 2010 au 10 juin 2010.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2010.

RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME					
Missions	Libellés	Stock brut		Stock net (après déduction des montants déjà liquidés)	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	1 407 427,05	0,00	711 978,62	0,00
10000	Ressources humaines	919 000,00	0,00	906 048,71	0,00
13000	Achats, logistique, implantations administratives et transports	0,00	0,00	0,00	0,00
21000	Patrimoine et architecture	7 099 468,88	0,00	3 696 996,95	0,00
30000	Familles et petite enfance	11 489 908,44	12 000,00	8 243 306,21	0,00
34000	Action sociale, enfance et santé	94 216 877,43	0,00	82 561 875,56	-93 949,78
40000	Affaires culturelles	3 022 127,48	10 000,00	964 890,67	7 000,00
50000	Finances (services financiers communs)	13 395 337,00	13 112 860,00	13 375 337,00	12 858 480,00
55000	Développement économique et emploi	4 242 741,10	0,00	3 759 828,82	0,00
60000	Urbanisme	2 573 500,00	2 500 000,00	2 573 500,00	2 500 000,00
65000	Logement et habitat	1 653 706,41	0,00	1 378 778,02	0,00
80000	Affaires scolaires	218 757 297,44	60 885 685,98	137 392 397,62	20 168 967,38
88000	Jeunesse et sports	120 000,00	0,00	-859 008,52	-850 000,00
	Missions organiques	358 897 391,23	76 520 545,98	254 705 929,66	34 590 497,60
90000	Dons et legs	1 447 372,00	275 000,00	1 428 242,18	-2 112 577,82
90001	Etudes	5 988 120,47	3 788 936,00	3 895 304,65	3 788 936,00
90002	Grands projets de rénovation urbaine	50 546 793,00	0,00	50 546 793,00	0,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	1 932 328,52	0,00	982 062,96	0,00
90004	Opérations sous mandat	67 543 996,11	65 071 120,94	53 111 769,84	56 644 875,48
90005	Schéma directeur informatique	18 323 703,51	5 000 000,00	11 694 567,17	5 000 000,00
90006	Compte foncier	65 800 000,00	2 725 305,00	50 925 576,75	2 504 705,00
90010	Subventions d'équipement	927 046 912,25	673 360 463,00	701 111 124,70	530 309 500,41
90011	Avances sur marchés	4 933 977,00	4 933 977,00	4 875 114,79	4 933 977,00
	Missions transversales	1 143 563 202,86	755 154 801,94	878 570 556,04	601 069 416,07
	TOTAL GENERAL	1 502 460 594,09	831 675 347,92	1 133 276 485,70	635 659 913,67

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE		A

CHAPITRES VOTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget cumulé de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président (1)	Vote du Conseil Général (2)	Total des crédits propres au BS (après vote)	TOTAL
		I	II		III	IV = II + III	I + IV
DEPENSES TOTALES		290 684 779,00	16 739 698,70	83 383 379,03	83 383 379,03	100 123 077,73	390 807 856,73
DEPENSES DE L'EXERCICE		290 684 779,00	16 739 698,70	2 815 000,00	2 815 000,00	19 554 698,70	310 239 477,70
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES					0,00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES(hors programme et 204)	2 987 526,00				0,00	2 987 526,00
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	153 806 548,00	15 773 663,66			15 773 663,66	169 580 211,66
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors programmes)	28 754 935,00				0,00	28 754 935,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors programmes)	36 360 435,00	920 131,31	683 686,00	683 686,00	1 603 817,31	37 964 252,31
010	RwI					0,00	
018	RSA	360 000,00				0,00	360 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES	3 000 000,00				0,00	3 000 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (sauf ICNE 2768)	500 000,00				0,00	500 000,00
45	Opérations pour comptes de tiers	6 759 775,00	45 903,73	816 314,00	816 314,00	862 217,73	7 621 992,73
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	51 000 000,00				0,00	51 000 000,00
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	5 272 560,00		1 315 000,00	1 315 000,00	1 315 000,00	6 587 560,00
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	1 883 000,00				0,00	1 883 000,00
001	Résultat antérieur reporté			80 568 379,03	80 568 379,03	80 568 379,03	80 568 379,03
RÉCETTES TOTALES		290 684 779,00		100 123 077,73	100 123 077,73	100 123 077,73	390 807 856,73
RÉCETTES DE L'EXERCICE		290 684 779,00		2 815 000,00	2 815 000,00	2 815 000,00	293 499 779,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES (hors 1068)	6 500 000,00					6 500 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	116 050 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00	116 550 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES(sf 1688)	36 072 219,00					36 072 219,00
1688	Intérêts courus						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						
010	RwI						
018	RSA						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (sf ICNE 2768)	270 000,00					270 000,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS						
45	Opérations pour comptes de tiers	16 520 000,00					16 520 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	60 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	61 000 000,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	60 000 000,00					60 000 000,00
041	Opération à l'intérieur de la section	5 272 560,00		1 315 000,00	1 315 000,00	1 315 000,00	6 587 560,00
024	Produit des cessions d'immobilisations						
1068	Affectation N-1			97 308 077,73	97 308 077,73	97 308 077,73	97 308 077,73

(1) Hors restes à réaliser

(2) Portant sur les opérations nouvelles

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellés	Non - ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention medico-sociale
	DEPENSES	161 747 923,73	6 354 999,00	250 000,00	35 308 209,00	3 363 669,00	5 391 915,00
001	Résultat antérieur reporté	80 568 379,03					
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	1 883 000,00					
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	51 000 000,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		500 000,00				
211	Terrains						
231	Immobilisations corporelles en cours	1 472 560,00					
232	Immobilisations incorporelles en cours		100 000,00				
266	Autres formes de participation	3 000 000,00					
272	Titres immobilisés (droits de créance)	500 000,00					
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)	45 903,73			10 381 089,00		
458	Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)		250 000,00		55 000,00		90 000,00
	Equipements départementaux	7 112 466,31	5 704 999,00	250 000,00	20 884 018,00	1 642 274,00	4 201 915,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	500 000,00	1 843 412,00				
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		587 484,00		50 671,00		
208	Autres immobilisations incorporelles					5 959,00	
213	Constructions						
216	Collections et oeuvres d'art					47 672,00	
218	Autres immobilisations corporelles	1 500 000,00	500 000,00		500 000,00	107 263,00	670 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	5 112 466,31	1 774 103,00	250 000,00	9 835 347,00	881 380,00	3 531 915,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		1 000 000,00				
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles				10 500 000,00		
	Equipements non départementaux (comptes 2090)	16 165 614,66	0,00	0,00	3 986 102,00	2 321 395,00	1 100 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	16 165 614,66			3 986 102,00	2 321 395,00	1 100 000,00
	RECETTES	252 380 296,73	1 072 560,00	0,00	25 770 080,00	0,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	51 000 000,00					
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	6 500 000,00					
106	Réserves	97 308 077,73					
131	Subventions d'équipement transférables						
132	Subventions d'équipement non transférables		500 000,00		50 000,00		
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				6 000 000,00		
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	36 072 219,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	1 500 000,00	572 560,00				
274	Prêts						
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	53 219 482,00					
281	Amortissements des immobilisations corporelles	6 780 518,00					
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				15 720 000,00		
458	Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)				4 000 000,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT

5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de Solidarité Active (RSA)	Réseaux et infrastructure s	Aménage- ment et environne- ment	Transport	Développement économique		
12 820 690,00	360 000,00	0,00	0,00	0,00	136 245 000,00	480 000,00	28 285 491,00	390 807 856,73	
								80 568 379,03	001
								1 883 000,00	020
								51 000 000,00	139
								500 000,00	203
					1 315 000,00			1 315 000,00	211
								1 472 560,00	231
								100 000,00	232
								3 000 000,00	266
								500 000,00	272
								10 426 992,73	455
								395 000,00	458
4 087 690,00	360 000,00	0,00	0,00	0,00	24 030 000,00	0,00	2 394 351,00	70 076 713,31	
								2 343 412,00	203
								638 155,00	205
								5 959,00	208
					24 000 000,00			24 000 000,00	213
								47 672,00	216
530 000,00	300 000,00						900 000,00	5 007 263,00	218
3 557 690,00	60 000,00				30 000,00		1 491 351,00	26 524 252,31	231
								1 000 000,00	232
								10 500 000,00	238
8 733 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 900 000,00	480 000,00	25 894 100,00	169 580 211,66	
8 733 000,00					110 900 000,00	480 000,00	25 894 100,00	169 580 211,66	204
270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 315 000,00	0,00	0,00	390 807 856,73	
								51 000 000,00	021
								6 500 000,00	102
								97 308 077,73	106
					110 000 000,00			110 000 000,00	131
					1 315 000,00			1 865 000,00	132
								6 000 000,00	133
								36 072 219,00	164
								2 072 560,00	203
270 000,00								270 000,00	274
								53 219 482,00	280
								6 780 518,00	281
								15 720 000,00	455
								4 000 000,00	458

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2010.

DEPARTEMENT DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL			BUDGET SUPPLÉMENTAIRE		
III - VOTE DU BUDGET							III
B 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							B
	Chapitres	Budget cumulé de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil général III	Total des crédits propres au BS (après vote) IV = II + III	Total I + IV
DEPENSES DE L'EXERCICE							
011	Charges à caractère général	104 293 422,00	4 629 439,00	1 084 000,00	1 084 000,00	2 713 439,00	107 006 861,00
	- avec AE/CP						
	- hors AE/CP	104 293 422,00	1 629 439,00	1 084 000,00	1 084 000,00	2 713 439,00	107 006 861,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	192 188 910,00		7 900 000,00	7 900 000,00	7 900 000,00	200 088 910,00
014	Atténuation de produits			1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
015	RMI	1 200 000,00	473 428,00	-500 000,00	-500 000,00	-26 572,00	1 173 428,00
	- avec AE/CP						
	- hors AE/CP	1 200 000,00	473 428,00	-500 000,00	-500 000,00	-26 572,00	1 173 428,00
016	APA	134 000 000,00					134 000 000,00
	- avec AE/CP						
	- hors AE/CP	134 000 000,00					134 000 000,00
017	RSA	359 600 000,00	1 419 845,00	17 500 000,00	17 600 000,00	19 019 845,00	378 619 845,00
	- avec AE/CP						
	- hors AE/CP	359 600 000,00	1 419 845,00	17 500 000,00	17 600 000,00	19 019 845,00	378 619 845,00
65	Autres charges d'activité (hors 6586)	1 038 296 184,00	168 219,00	27 697 000,00	27 697 000,00	27 865 219,00	1 066 161 403,00
	- avec AE/CP						
	- hors AE/CP	1 038 296 184,00	168 219,00	27 697 000,00	27 697 000,00	27 865 219,00	1 066 161 403,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 569 900,00					1 569 900,00
66	Charges financières	115 000,00					115 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 743 000,00					4 743 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions						
022	Dépenses imprévues	3 900 000,00		-0,61	-100 000,61	-100 000,61	3 399 999,39
023	Virement à la section d'investissement	50 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	51 000 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	60 000 000,00					60 000 000,00
Dépenses de fonctionnement - Total		1 949 506 416,00	3 690 931,00	55 880 999,39	55 880 999,39	59 571 930,39	2 009 078 346,39
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)							
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						59 571 930,39	2 009 078 346,39
RECETTES DE L'EXERCICE							
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 123 264,00					1 123 264,00
713	Variation des stocks						
72	Travaux en régie						
731	Contributions directes	343 000 000,00					343 000 000,00
73	Autres impôts et taxes (hors 731)	500 005 000,00		75 000 000,00	75 000 000,00	75 000 000,00	575 005 000,00
74	Dotations et participations	658 322 338,00		-47 745 271,00	-47 745 271,00	-47 745 271,00	610 577 067,00
75	Autres produits de gestion courante	100 055 000,00					100 055 000,00
013	Atténuations des charges	541 500,00					541 500,00
015	RMI	5 000 000,00					5 000 000,00
016	APA	18 000 000,00					18 000 000,00
017	RSA	271 404 314,00		-4 998 728,00	-4 998 728,00	-4 998 728,00	266 405 586,00
76	Produits financiers	885 000,00					885 000,00
77	Produits exceptionnels	170 000,00					170 000,00
78	Reprises sur provisions						
042	Opé. D'ordre de transfert entre section	51 000 000,00					51 000 000,00
Recettes de fonctionnement - Total		1 949 506 416,00		22 256 001,00	22 256 001,00	22 256 001,00	1 971 762 417,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)						37 315 929,39	37 315 929,39
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						59 571 930,39	2 009 078 346,39

(1) Hors restes à réaliser

(2) Portant sur les opérations nouvelles

(3) Report des crédits constatés au compte administratif

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

**VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention medico-sociale
	DEPENSES	119 399 999,39	42 535 194,00	1 100 000,00	83 086 930,00	10 950 000,00	53 828 770,00
022	DÉPENSES IMPREVUES	3 399 999,39					
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	51 000 000,00					
606	Achats non stockés de matières et fournitures		1 435 000,00		152 780,00	110 000,00	3 910 720,00
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises		60 000,00		90 000,00	48 600,00	1 047 000,00
613	Locations				473 290,00	113 000,00	1 086 592,00
614	Charges locatives et de copropriété				32 000,00		125 485,00
615	Entretien et réparations		1 360 000,00		2 878 305,00	152 000,00	512 662,00
616	Primes d'assurances		420 000,00				
617	Études et recherches	500 000,00	5 000,00		171 000,00		258 400,00
618	Divers		3 109 439,00		17 500,00	6 000,00	30 000,00
621	Personnel extérieur au service		14 100 000,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		142 500,00		40 000,00		795 350,00
623	Publicité, publications, relations publiques		80 000,00		102 500,00	46 500,00	75 500,00
624	Transports de biens et transports collectifs				68 275,00		
625	Déplacements et missions		5 900,00		74 800,00	500,00	87 700,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications				84 780,00	9 000,00	78 500,00
628	Divers		722 567,00	1 100 000,00	278 000,00	7 000,00	473 925,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		90 030,00		775 900,00		558 700,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)				2 200,00	7 400,00	16 736,00
6411	Personnel titulaire		3 737 500,00		27 963 800,00		18 174 000,00
6412	Assistantes maternelles						
6413	Personnel non titulaire		148 400,00		1 193 200,00		1 614 200,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		49 000,00		832 000,00		1 991 000,00
6416	Emplois aidés						
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		2 371 500,00		12 289 300,00		7 823 400,00
647	Autres charges sociales		134 000,00		378 300,00		121 100,00
648	Autres charges de personnel		139 000,00		545 700,00		333 800,00
651	Aides à la personne		20 000,00				
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation						30 000,00
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		5 879 500,00				
654	Pertes sur créances irrécouvrables	300 000,00					
655	Contributions obligatoires		668 219,00		30 964 827,00		
656	Participations				70 000,00	6 450 000,00	7 880 000,00
657	Subventions		4 441 739,00		3 473 300,00	4 000 000,00	6 554 000,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 569 900,00		135 173,00		250 000,00
668	Autres charges financières		115 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000 000,00					
678	Autres charges exceptionnelles		1 731 000,00				
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	60 000 000,00					
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	1 200 000,00					

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

**VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT**

5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de Solidarité Active (RSA)	Réseaux et infrastructure s	Aménage- ment et environne- ment	Transport	Développement économique		
749 813 970,00	11 173 428,00	135 870 600,00	378 632 845,00	6 245 300,00	1 436 110,00	358 351 900,00	56 653 300,00	2 009 078 346,39	
								3 399 999,39	022
								51 000 000,00	023
888 374,00			265 394,00		26 800,00			6 789 068,00	606
46 549 850,00	473 428,00		14 839 394,00			10 500 000,00	642 000,00	74 250 272,00	611
4 594 667,00			1 371 790,00				990 000,00	8 629 339,00	613
474 296,00			198 654,00		9 000,00		135 000,00	974 435,00	614
667 360,00			62 500,00		18 000,00			5 650 827,00	615
2 000,00								422 000,00	616
465 000,00					330 000,00		40 000,00	1 769 400,00	617
280 805,00			2 720 000,00				3 528 000,00	9 691 744,00	618
								14 100 000,00	621
754 575,00		2 498 631,00	407 000,00					4 638 056,00	622
514 400,00			105 000,00					923 900,00	623
2 403 500,00								2 471 775,00	624
1 123 800,00		9 900,00	13 000,00				900,00	1 316 500,00	625
1 050 695,00			110 000,00					1 332 975,00	626
8 083 096,00		400 000,00	2 260 000,00				420 000,00	13 744 588,00	628
965 900,00		32 100,00	131 000,00				535 400,00	3 089 030,00	633
47 437,00			2 140,00		40 000,00			115 913,00	635
30 839 127,00		1 316 600,00	2 193 000,00				43 000,00	84 267 027,00	6411
30 941 000,00								30 941 000,00	6412
704 300,00			18 000,00					3 678 100,00	6413
386 800,00			31 000,00					3 289 800,00	6414
							11 330 600,00	11 330 600,00	6416
17 859 400,00		474 500,00	1 953 000,00				1 960 500,00	44 731 600,00	645
1 378 153,00		10 700,00	10 900,00				5 091 700,00	7 124 853,00	647
468 300,00		26 800,00	104 850,00				360 200,00	1 978 650,00	648
98 208 000,00	200 000,00	131 101 369,00	332 534 845,00				3 100 000,00	565 164 214,00	651
428 118 800,00								428 118 800,00	652
								5 879 500,00	653
								300 000,00	654
17 278 200,00						344 200 000,00		393 111 246,00	655
51 903 910,00	10 000 000,00		16 684 778,00	6 245 300,00	3 310,00	351 900,00	16 960 000,00	116 549 198,00	656
2 850 225,00			2 116 600,00		1 009 000,00	3 300 000,00	11 516 000,00	39 260 864,00	657
								1 955 073,00	658
								115 000,00	668
12 000,00								12 000,00	671
								3 000 000,00	673
	500 000,00		500 000,00					2 731 000,00	678
								60 000 000,00	681
								1 200 000,00	739

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

**VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT**

Art (1)	Libellés	Non-ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	RÉCETTES	109 077 201,39	1 723 065 233,00	1 500 000,00	5 907 898,00	36 000,00	11 646 250,00
002	Libellé inexistant	37 315 929,39					
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		100 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		440 000,00				
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	35 000,00					
708	Autres produits		905 000,00			36 000,00	
731	IMPÔTS LOCAUX		343 000 000,00				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		505 000 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		58 000 000,00				
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles		255 804 314,00				
738	Autres taxes				5 000,00		
741	D.G.F.		20 861 563,00				
747	Participations	20 001 272,00	533 181 059,00		3 743 428,00		7 599 250,00
748	Compensations, attributions et autres participations		5 188 297,00		2 159 470,00		
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale						3 500 000,00
752	Revenus des immeubles		575 000,00	1 500 000,00			
753	Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale						
758	Produits divers de gestion courante						547 000,00
761	Produits de participations	615 000,00					
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100 000,00					
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	10 000,00					
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	51 000 000,00					
778	Autres produits exceptionnels		10 000,00				

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

**VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT**

5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dependantes (APA)	Revenu de Solidarité Active (RSA)	Réseaux et infrastructures	Aménage- ment et environne- ment	Transport	Développement économique		
110 757 764,00	5 000 000,00	18 000 000,00	2 600 000,00	0,00	300 000,00	7 118 000,00	14 070 000,00	2 009 078 346,39	
								37 315 929,39	002
1 500,00								101 500,00	6419
								440 000,00	645
								35 000,00	703
147 264,00								1 088 264,00	708
								343 000 000,00	731
								505 000 000,00	732
								58 000 000,00	734
								255 804 314,00	735
								5 000,00	738
								20 861 563,00	741
16 356 000,00		18 000 000,00	2 600 000,00		300 000,00	7 118 000,00	14 070 000,00	622 969 009,00	747
								7 347 767,00	748
93 891 000,00								97 391 000,00	751
								2 075 000,00	752
	5 000 000,00							5 000 000,00	753
42 000,00								589 000,00	758
								615 000,00	761
270 000,00								270 000,00	764
50 000,00								150 000,00	771
								10 000,00	773
								51 000 000,00	777
								10 000,00	778

Sommaire

Ouverture de la séance.	168	2010, DFPE 3 G - Dotation allouée aux centres de planification et d'éducation familiale gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif pour l'année 2010. Signature d'une convention avec trois associations gestionnaires des centres de planification et d'éducation familiale. Montant total : 566.582 euros.	175
Budget supplémentaire du Département de Paris pour 2010. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.	168	2010, DASES 392 G - Signature d'une convention-type relative au maintien à domicile des malades atteints du Sida. Fixation des dotations attribuées au titre de l'exercice 2010 et des soldes 2009. Montant total : 133.290,36 euros.	177
Lettre rectificative n° 1 G portant sur le projet de délibération DF 7-2° G.	168	2010, DASES 364 G - Subvention à l'association "Crésus Paris" (18e) pour son action de prévention et d'accompagnement des personnes en situation de surendettement et d'exclusion bancaire. Montant : 20.000 euros.	178
2010, DF 7-1° G - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2010.	168	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien du centre d'hébergement d'urgence, à destination des jeunes femmes de 18 à 25 ans de l'APASO (Croix Rouge Française).	180
2010, DF 7-2° G - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2010.	170	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'augmentation des coupures d'énergie. ...	181
2010, DF 8 G - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2010.	170	Vœu déposé par les groupes de la majorité relatif à l'occupation temporaire des locaux vacants du site de Saint-Vincent-de-Paul.	182
2010, DF-DRH 9 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2010.	171	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au soutien aux projets de développement du collègue Boris Vian.	182
Suspension et reprise de la séance.	171	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes. (Suite).	183
Adoption de comptes rendus.	171	Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans un organisme.	184
2010, DVD 136 G - Signature avec le STIF d'une convention de délégation de compétence en matière de services réguliers locaux pour l'organisation de la ligne de bus de quartier des 17e et 18e.	171	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	184
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général dans divers organismes.	172	Clôture de la séance.	184
2010, DVD 173 G - Approbation du principe et des modalités de lancement d'une consultation relative à l'exploitation d'une ligne de bus de quartier dans les 17e et 18e arrondissements.	172	Liste des membres présents.	184
2010, DASES 365 G - Signature avec la SARL "Paris 11e" d'une convention tripartite, pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes, et d'une convention pour l'habilitation à recevoir des personnes bénéficiaires de l'aide sociale, pour l'établissement "Les Ambassadeurs" (12e).	173	Votes spécifiques.	185
2010, DASES 389 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention avec l'Association Jeunes Amis du Marais - A.J.A.M. (10e) pour la gestion d'un accueil innovant pour les jeunes et fixation de la participation financière 2010. Montant : 130.000 euros.	174	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	185
		Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2010.	190

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement
du Département de Paris pour 2010.194

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT*